

X 195



BULLETIN
DES
AMIS
DU
VIEUX TROÛ

PHI
Hu
no

XXX^e Année. N° 3

Juil.-Sept. 1943.



PHỒ-LỎ', PREMIÈRE COLONIE CHINOISE DU THỪ'A-THIÊN

par

ĐÀO-DUY-ANH

Introduction

A quelques kilomètres en aval de Hué, sur la rive gauche de la Rivière des Parfums (*Hương-giang*), se trouve le village de **Minh-hương** qui — comme son nom l'indique — doit son origine à l'enracinement en terre d'Annam d'une colonie chinoise. On connaît l'histoire de la fondation et de l'évolution du village de **Minh-hương** de Faifoo (1) : la présente étude signalera un autre cas qui servira de point de comparaison utile.

Nous avons d'abord cherché à voir si l'épigraphie ne nous permettrait pas d'avoir quelques indications sur l'origine de ce village. Mais là nous n'avons eu aucune chance, car les seules inscriptions qui existent dans l'unique temple de **Minh-hương**, le **Thiên-hậu-cung** 天后宮, ne nous renseignent que sur les dernières réparations de cet édifice. Il y avait bien dans le temps, aux dires des anciens du village, une inscription faite à même le mur, derrière les tablettes des **Tiền-hiến** 前賢 (les ancêtres), et qui devait perpétuer le souvenir des fondateurs du village. Elle eût été d'un précieux secours pour nos recherches, mais le malencontreux zèle d'un **lý-trưởng** aurait été cause de sa destruction. La tradition rapporte que pendant le mouvement de réforme et de protestation contre les impôts déclenché en 1908 dans le **Quảng-nam**, et répandu après dans le **Thừa-thiên**, ainsi que dans d'autres provinces de l'Annam, un lettré du village fut soupçonné d'être affilié et le **lý-trưởng** fut convoqué au *huyện* pour déclarer si dans sa commune il n'y avait pas eu de réunions ou associations

(1) **NGUYỄN-THIỆU-LÂU** : *Fondation et évolution du village de Minh-hương (Faifoo)* — B. A. V. H, 1941, n° 4.

subversives. Pensant à tout, il craignait que l'inscription en question qui rendait hommage à la solidarité des premiers ancêtres dont l'union avait contribué à la fondation du patrimoine, pourrait attirer des ennuis aux habitants, et il se mit d'autorité à faire gratter tous les caractères inscrits en relief sur le mur.

J'ai eu par contre la chance de pouvoir accéder aux archives communales, dont il n'est pas toujours facile d'obtenir la communication. Malheureusement ces archives sont bien incomplètes, la partie la plus ancienne ayant été détruite lors des troubles qui suivirent la prise de **Thuận-an** par la flotte de l'amiral COURBET en 1883. Il ne nous reste plus pour déterminer la date de la fondation du village qu'à nous référer aux documents postérieurs et aux livres généalogiques des plus anciennes familles.

* * *

Fondation et développement territorial

Le dépouillement des archives communales nous a permis de découvrir la copie d'une requête datée de la 7^e année de la période **Bảo-thái** des Lê (1726) où on peut lire le passage suivant : « Le seigneur **Thượng-vương**, après avoir fixé la capitale à Kim-long, a octroyé par ordonnance à nos ancêtres un terrain situé dans le village de Thanh-hà, et empiétant sur le domaine du village de **Địa-linh**, pour établir un quartier de commerce ». Ce renseignement assez précis nous permet de savoir que ce quartier, embryon du village de **Minh-hương**, a été formé et autorisé après 1636, date à laquelle le seigneur **NGUYỄN-PHÚC-LAN** transféra sa capitale de **Phúc-yên** (*huyện* de **Quảng-diễn**) à Kim-long (*huyện* de **Hương-trà**), situé à environ 2 km, en amont de l'actuelle capitale. Mais avant cette date y avait-il eu là une colonie chinoise dont l'existence n'avait pas encore été sanctionnée ? En d'autres termes, le quartier en question — formation spontanée d'un groupe de commerçants — a-t-il préexisté à cette autorisation officielle qui est légèrement ultérieure à l'année 1636 ? (1)

(1) Il y a lieu de se demander si les Chinois établis dans cette colonie n'étaient pas venus d'une autre région qu'on pourrait supposer être située à proximité de l'ancienne capitale des seigneurs **Nguyễn** à **Phúc-yên** sur le **Sông-Bô** et n'avaient pas suivi de loin les seigneurs dans le déplacement de leur capitale. Nous avons interrogé avec soin les anciens du village et rien ne nous autorise à retenir sérieusement ce doute.

L'examen des livres généalogiques des plus anciennes familles de cette colonie va nous apporter des renseignements précieux.

D'après le livre généalogique des **Trần** 陳, l'une des deux plus anciennes familles d'immigrants avec les **Lý** 李 (nous n'avons pu trouver les archives de cette dernière famille qui est en décadence et dont aucun rejeton ne reste plus dans le village), le premier ancêtre **TRẦN-ĐƯƠNG-THUẦN** 陳養純, originaire du *huyện* de Long-khê 弄溪, *phủ* de Chương-châu 章州, province de Phúc-kiên 福建, s'enfuit du pays après la chute de la dynastie des Minh 明 pour éviter de servir les nouveaux maîtres de la Chine, et vint s'établir en Annam pour y faire le commerce, gardant le costume des Minh. Il mourut à l'âge de 79 ans, en la 27^e année de Khang-hy 康熙 (1688), le 12^e jour de la 4^e lune, à l'heure **tuất** 戌: (1) Bien qu'il ne fût pas fait mention du lieu exact de sa résidence, le fait que **TRẦN-ĐƯƠNG-THUẦN** a été inhumé à **An-cự** (en bas de la colline Ngự-bình) nous incline à croire qu'il s'était fixé dans les environs immédiats de Hué, c'est-à-dire probablement sur, et sans nul doute à l'emplacement même de **Minh-hương**, car s'il en avait été autrement, on n'aurait pas manqué de le mentionner dans le livre généalogique ! Le fils aîné qu'il avait eu de sa première femme était né en Chine en la première année de **Thuận-trị** 順治 (1644) et était resté dans le pays pour prendre soin de sa mère qui n'avait pas accompagné son mari dans l'exil. Plus de dix ans après, quand ce fils vint rejoindre **ĐƯƠNG-THUẦN** en Annam, celui-ci le vit déjà dans le costume des Thanh 清 devenu obligatoire dès la première année de **Khang-hy** 康熙. Il avait donc dû partir quelques années après la naissance de ce fils en 1644. S'il n'avait pas été parmi les premiers immigrants, ceux qui l'avaient précédés ne seraient pas venus longtemps avant lui. En tout cas, avant 1636, il ne devait pas y avoir de Chinois établis à Thanh-hà. Le premier noyau de cette colonie chinoise était donc formée par un certain nombre de familles venues quelques années avant ou en même temps que l'ancêtre des Trçn, au moment où la capitale des **Nguyễn** venait d'être transférée à **Kim-long**.

(1) Le livre généalogique donne comme date de naissance la 29^e année de **Gia-tĩnh** 嘉靖 (1550), d'où il résulte que **ĐƯƠNG-THUẦN** serait mort à 138 ans et non à 79 ans. Nous croyons que la date de la mort est plus près de la vérité. La date de naissance donnée a été certainement le résultat d'un calcul erroné, commis par l'auteur du livre généalogique qui a pris pour base l'âge et la date de la mort. Ce n'est d'ailleurs pas la seule erreur que contient le livre généalogique. Nous en relevons encore une en ce qui concerne la date annamite donnée en concordance avec la date chinoise et la date cyclique de la mort.

Leur exode avait précédé celle du général **DƯƠNG-NGẠN-ĐỊCH** 楊彥迪 qui avec plus de 3000 hommes, vint demander refuge aux **Nguyễn** en 1679. Ils furent quelques uns à élire domicile dans les villages de Thanh-hà et de **Địa-linh** en aval du **Hương-giang**, à environ 5 km de la capitale de l'époque. L'endroit devait être déjà un important port fluvial de la région de **Thuận-hóa**. Ils obtinrent du seigneur **NGUYỄN-PHÚC-LAN** l'autorisation d'acheter des terrains privés dans ce village pour construire des boutiques face à la rivière, en bordure de l'actuelle route communale qui va de Bao-vinh au bac de **Thanh-phước**. A la 6^e année de la période **Thịnh-đức**, en 1658, ces achats ont été pour ainsi dire sanctionnés officiellement par leur inscription dans le rôle foncier, et le nom de **Thanh-hà-phô** 清河廬 a dû apparaître à cette époque. Nous savons en tout cas qu'avant 1700, 21^e année de **Chính-hoà**, la colonie chinoise formait déjà un quartier jouissant d'une certaine autonomie et ayant son nom propre : quartier de Thanh-hà (**Thanh-hà-phô**) ou quartier Thanh-hà constitué par des étrangers sujets du Grand Empire Minh (**Đại-Minh Khách Thuộc Thanh-hà-phô**), bien que territorialement elle dépendait encore du village de Thanh-hà (et de celui de **Địa-linh**) (1). Vers l'époque où la colonie chinoise reçut le nom de **Thanh-hà-phô**, c'est-à-dire acquit en quelque sorte une personnalité civile, ces immigrants songèrent à donner à la communauté une base religieuse en édifiant à l'extrémité Nord du quartier le temple **Thiên-hậu-cung** 天后宮 consacré à la fameuse déesse des régions côtières du Sud-Est de la Chine, considéré comme génie-patron des navigateurs, et dont ils avaient emporté le culte dans leur exil (2). Mais entre

(1) D'après les Annales les **Nguyễn** (*Đại-Nam thực-lục tiền-biên* 大南寔錄前編 K-7, p. 14), **NGUYỄN-PHÚC-CHU**, après avoir organisé la région de **Đông-phô** nouvellement enlevée aux Cambodgiens, fit réunir, vers 1698, tous les Chinois établis dans le *dinh* de **Trần-biên** en un village nommé Thanh-hà (sujets des Thanh), et ceux établis dans le *dinh* de **Phiên-trần** en un village nommé **Minh-hương** (sujet des Minh). Nous n'avons pu encore vérifier le bien fondé de cette assertion. Nous pouvons cependant assurer que le village de Thanh-hà 靑霞, situé près de Faifoo et qui avait servi d'étape aux immigrants chinois de **Quảng-nam** dans leurs pérégrinations, et le village de Thanh-hà 清河 où s'étaient fixés les immigrants chinois de **Thừa-thiên**, n'ont rien de commun avec les sujets des Thanh. Ce sont d'authentiques villages annamites dont l'existence est antérieure à l'arrivée des Chinois. Mais il faut avouer que la coïncidence est bien curieuse.

(2) Un papier datant à la 16^e année de **Minh-mệnh** (1835) dit que le temple avait été élevé depuis 150 ans. Il est impossible d'avoir des données plus précises ; les inscriptions qui existent encore ne donnent que les dates des récentes réparations.

temps son domaine s'était agrandi. La population chinoise s'étant multipliée par suite des naissances et de l'arrivée de nouveaux immigrants, elle devait s'étendre peu à peu sur la bande d'alluvion que le fleuve avait commencé à déposer en face du quartier et qu'elle avait cherché à consolider et à agrandir. La prise de possession, à titre de propriété privée par les Chinois de ces nouvelles terres fut sanctionnée en 1669, 7^e année de **Cảnh-trị**, par leur inscription au rôle. D'après celui-ci, les terrains occupés par les immigrants se composaient alors d'une partie de 7 **mẫu**, 5 **sào**, 8 **thước**, 2 **tắc**, dont 6 **mẫu**, 3 **sào**, 3 **thước** sur le village de Thanh-hà et le reste sur le village de **Địa-linh**, représentant le domaine initial agrandi d'une bande d'alluvion. Par la suite, le domaine s'était encore agrandi d'une portion de 4 **mẫu**, 1 **sào**, 3 **thước**, achetée au village de **Địa-linh** pour l'extension du quartier de commerce dans la direction de Hué. Ces derniers terrains furent, en la 10^e année de la période **Thái-đức** des **Tây-sơn**, l'objet d'une contestation soulevée par le village de **Địa-linh**, contestation due sans doute à ce que l'extension territoriale de la colonie chinoise tendait à masquer la vue du temple (Chùa Ông) de **Địa-linh** sur le fleuve. Le gouvernement, pesant d'une part les droits acquis des commerçants chinois et d'autre part les intérêts religieux des habitants de **Địa-linh**, régla la question d'une façon élégante en restituant la propriété de ces terrains au village à la condition qu'il les donnât à louer aux Chinois au tarif courant,

Le terrain où fut édifié le temple a été par la suite, vers la 7^e année de **Cảnh-hưng** (1746), agrandi d'un terrain acheté au village de Thanh-hà (1).

A l'époque des seigneurs **Nguyễn**, Thanh-hà-phổ était considéré administrativement comme une annexe du **Hội-an-phổ** de **Quảng-nam**. Sous les **Tây-sơn** (1775-1802), il en fut dissocié pour former une unité à part avec la dénomination de **Minh-hương Thanh-hà-phổ** ou **Minh-hương-xã Thanh-hà-phổ**, par analogue avec **Minh-hường Hội-an-phổ** ou **Minh-hương-xã Hội-an-phổ** qui désignait la colonie chinoise de Faifoo.

Mais territorialement, le quartier (**phổ**) restait toujours rattaché au village (**xã**) de Thanh-hà : Ce n'est qu'à la 12^e année de la période

(1) Acte de vente collectif signé d'un groupe d'habitants de Thanh-hà, en date du 28^e jour, 7^e mois de la 7^e année de **Cảnh-hưng** (archives du village de **Minh-hương**) — Ce terrain est représenté sur le plan par la portion n°4.

Gia-long des **Nguyễn** (1813) qu'il fut élevé au rang de véritable village sous le nom de **Minh-hương-xã** 明香社. Des bornes en bois furent alors plantées pour la délimitation de son domaine. D'après le parcellaire dressé en 1811 pour le futur village, son domaine comprenait deux portions d'une superficie totale de 6 **mẫu**, 9 sào, 3 **tắc** et une portion occupée par les temples d'une superficie de 1 **mẫu**, 2 sào, 5 **tắc**, sans compter l'espace occupé par l'ancienne (7 sào, 7 **tắc**) et la nouvelle (3 sào, 6 **thước**, 6 **tắc**) routes. Le léger excédent que ce parcellaire présentait par rapport au rôle foncier de 1669 résultait sans doute des nouvelles alluvions déposées au cours des 130 dernières années et occupées individuellement par les propriétaires habitant le long de la berge. En 1827, 8^e année de **Minh-mệnh**, le nom de **Minh-hương** 明香 (parfum des Minh) fut changé. en celui de 明鄉 (village des sujets des Minh). Deux ans après, le village fut autorisé à prendre possession d'une bande de terre de 1 **mẫu**, 2 sào, 7 **thước**, 5 **tắc** provenant d'un récent atterrissement qui s'était produit en avant de la nouvelle route.

Le quartier de Thanh-hà était vulgairement appelé **Phổ-lô** (quartier qui s'est éboulé), car la rive du fleuve légèrement concave en cet endroit était l'objet des éboulements, phénomène qui avait justement déterminé le choix de cet emplacement pour l'établissement d'un port fluvial en aval de la capitale. Mais le déplacement du courant du fleuve survenu depuis le milieu du XVII^e siècle, sans doute après une grande inondation, provoqua les alluvionnements successifs indiqués plus haut. Vers l'époque de Gia-long, l'ensablement de cette partie du fleuve fut renforcé par le creusement du canal circulaire de la citadelle de Hué et la rectification du canal impérial (**Ngự-hà**) traversant celle-ci et fit surgir en face du village un îlot qui s'est peu à peu agrandi pour occuper actuellement une superficie de 9 **mẫu**, 7 sào. Commencant au milieu pour se terminer plus loin devant **Triều-sơn**, il est séparé de la rive concave du fleuve par « un chenal variant de cinq à vingt mètres de largeur » (1). La prise de possession de la partie de cet îlot se trouvant en face de **Minh-hương**, a été faite seulement sous le règne de **Tự-đức**, pour le compte du village au titre de biens communaux (2).

(1) **Phổ-lô** et **Minh-hương** et les maicons de Vannier et de De Forçant, par R. MORINEAU. B. A. V. H., 1919 — n° 4.

(2) Le *Plan de la Rivière de Hué* levé par M. FARGUES en 1875 est la première carte où figure l'îlot de **Minh-hương** (voir note 2 de la page 261).

De tout ce qui précède, nous pouvons conclure que le processus du développement territorial du village de **Minh-hương** a passé par six étapes :

D'abord l'établissement par achat du premier noyau de la colonie sur une bande de terre en arrière de la route actuelle, appartenant au village de Thanh-hà (1) et de **Địa-linh** (2) ; en second lieu, prise de possession d'une bande d'alluvions, en avant de cette route (3) ; en troisième lieu, achat au village de **Địa-linh** d'un terrain qui fut à nouveau réintégré dans le territoire de ce village à l'époque des **Tây-son** (4) ; en quatrième lieu, achat au village de Thanh-hà d'un terrain pour l'agrandissement de celui réservé à la construction du temple (5), en cinquième lieu prise de possession sous **Minh-mệnh** d'une nouvelle bande d'alluvions (6) ; en dernier lieu, expansion récente sur une partie de l'îlot situé en face du village (7). Pendant les deux premières phases de son développement, la colonie portait simplement le nom de **Thanh-hà-phồ**. C'est seulement dans la quatrième phase qu'apparurent les noms de **Minh-hương** et **Minh-hương-xã** précédant les mots **Thanh-hà-phồ**, puis celui de **Minh-hương-xã** tout court, au moment où, en 1813, le quartier de commerce devint un village véritable. Dans la cinquième phase, en s'étendant sur une dernière bande d'alluvions, le village changea le nom de **Minh-hương** 明香 en celui de 明鄉.

Le commerce

Pourquoi les immigrants chinois ont-ils élu domicile à Thanh-hà ? Nous avons vu qu'en cet endroit le **Hương-giang** présentait un port en eau profonde. De grandes jonques venant du Nord et du Sud par la passe de **Cửa Eo** (ancienne passe de **Thuận-an**) pouvaient s'y amarrer. Les premiers Chinois qui y vinrent avaient voulu sans doute s'y établir pour être près d'une capitale nouvellement créée, et pensèrent certainement que le port pouvait également servir de refuge aux grands bateaux de Chine qu'ils espéraient y attirer, — jusqu'ici, le seul port de l'Annam fréquenté par les bateaux étrangers, particulièrement par bateaux chinois, était Faifoo, — pour entretenir des relations commerciales avec leur pays

(1) et (2) Voir le plan du village Planche XXII, partie n° 1.

(3) Voir le plan du village, partie n° 2.

(4) Voir le plan du village, partie n° 3.

(5) Voir le plan du village, partie n° 4.

(6) Voir le plan du village, partie n° 5.

(7) Voir le plan du village, partie n° 6.

d'origine. Ils n'étaient pas du reste autorisés à se fixer plus en amont, car la loi du pays ne tolérerait pas que les étrangers vinssent trop près de la capitale. Ils s'y installaient d'abord, soit comme commerçants de détail, soit comme artisans, soit comme manœuvres, exerçant parfois cumulativement la profession de médecin et de géomancien. De là ils essaimèrent dans d'autres localités de la région de **Thuận-hóa**, jusqu'à **Quảng-trị** et à **Quảng-bình**.

Dans les premiers temps, **Phổ-lô** servait certainement de centre de redistribution dans le **Thuận-hóa** pour les marchandises étrangères arrivées à Faifoo et que les Chinois venaient y acheter pendant la saison des échanges (1). Le port n'était alors fréquenté que par les jonques du pays. Mais plus tard, les bateaux chinois y venaient comme à Faifoo avec la mousson du Nord et y apportaient les produits de Chine tels que thé, médicaments, soieries, chaussures, porcelaines, bronzes, papier de culte, papier ordinaire, encens, bougies, fruits confits, livres chinois, etc... (2), pour emporter à leur retour, au début de la mousson du Sud, du poivre (3) qui faisait l'objet d'un monopole d'Etat du temps des seigneurs **Nguyễn**.

Les maisons des premiers Chinois étaient de simples paillotes situées en arrière de la route actuelle, face au fleuve. Quand ils eurent conquis et aménagé une première bande d'alluvions, ils construisirent une deuxième rangée de paillotes vis-à-vis de la première et tournant le dos au fleuve. Vers 1700, ils obtinrent l'autorisation de construire les maisons en briques comme à **Hội-an** pour éviter les incendies.

(1) A Faifoo, les vases et les plateaux en cuivre arrivent ordinairement pas milliers et dizaines de milliers de l'étranger. Les commerçants chinois les achètent pour les revendre à **Thanh-hà-phổ** et réalisent de gros bénéfices, (**Lê-quí-Đôn** : *Phủ-biên tạp-lục*, livre. IV).

(2) Voir la déclaration du capitaine de bateau **Thiên-Nguyên** 天原 de **Quảng-dông** 廣東 sur les articles vendus à **Nhiệm-lương** 任梁順記, en date de la 8^e année de Gia-long, et la déclaration des autorités communales de **Minh-hương** sur les articles confisqués à l'interprète **Lữ-hữu-Dinh** en date de la 10^e année de Gia-long (Archives communales).

(3) D'après le *Phủ-biên tạp-lục*, livre IV : Chaque année, dans la première quinzaine de la 5^e lune, le seigneur envoyait sur place (à **Bãi-trời, huyện** de **Minh-linh**) des **đội-trưởng** et des soldats. Ceux-ci ordonnaient aux habitants de mettre le poivre dans des sacs dont le nombre variait selon l'importance des jardins. Ils les achetaient au prix officiel qui était de 5 quan la charge, les transportaient en jonque au quartier de **Thanh-hà** pour les vendre aux Chinois. Il était interdit aux habitants de la région de vendre eux-mêmes leurs produits aux Chinois.

Pendant la saison active du commerce, la plupart de ces maisons étaient louées aux commerçants chinois venus de Chine et qui y restaient dans l'intervalle des deux moussons. C'est surtout aux approches du Têt que les jonques chinoises venaient les plus nombreuses.

Statut spécial

Le gouvernement qui tenait à contrôler rigoureusement le commerce extérieur s'en remettait aux Chinois et métis chinois comme intermédiaires pour la vente des produits de monopole et l'achat des articles nécessaires aux besoins de l'Etat et du roi. Les mandarins du service du commerce extérieur (**tàu-vũ**) tels que **cai tàu**, **tri tàu**, **cai-bộ tàu**, **cai-phủ tàu**, **ký-lục tàu**, **thông-ngôn**, etc..., étaient en général recrutés parmi les métis chinois établis à **Thanh-hà-phổ**. Sous les Tŏy-S-n, alors que la colonie portait le nom de **Minh-hương-xã Thanh-hà-phổ** (à la fois village et quartier) le **cai-bộ tàu** cumulait généralement les fonctions de **hương-trưởng** (chef du village) pour servir d'intermédiaire entre le village et les autorités supérieures, et le **thông-ngôn** ou **th«ng-sù** celles de **phổ-trưởng** (chef du quartier) pour surveiller le commerce du quartier.

Comme la plupart des résidents chinois et métis chinois de **Thanh-hà** étaient instruits, habiles, connaissant de nombreux arts et métiers délicats, le Gouvernement avait coutume de s'adresser à eux pour divers offices spéciaux, tels que la décoration des fêtes, la préparation des banquets, la confection des feux d'artifices, la calligraphie des panneaux et des sentences parallèles, la fabrication des cierges, la décortication de la cannelle. De leur côté les grands mandarins recouraient fréquemment au service de ces Chinois pour l'organisation des festins ou l'achat des articles étrangers. Tout cela représentait une sorte de corvée spéciale que ces immigrants devaient acquitter envers le Gouvernement du pays qui leur donnait l'hospitalité.

Mais en revanche, les Chinois et métis chinois de **Thanh-hà-phổ**, comme ceux de **Hội-an-phổ**, jouissaient de certains privilèges. Ils étaient exemptés du service militaire, de l'impôt de capitation, des taxes de bac et de marché. (C'était d'ailleurs eux qui avaient le fermage de la plupart des marchés et des bacs de **ThuËn-ho**.) En leur qualité d'étrangers, ils étaient soumis directement à la juridiction du gouverneur de la province sans être obligés de passer par les mandarins de circonscription (**tri-huyện**). Mais leur quartier ou village devait hommage au roi à qui il avait à offrir chaque année des cadeaux rituels

à l'occasion de certaines fêtes. Sous les **Tây-sơn**, le village de **Minh-hương** de **Phồ-lô** devait verser annuellement au Trésor royal (**Thái-phủ-giám**) 6 *niên* d'argent pur comme cadeaux requis pour les fêtes de **Chánh-đần** (fête du Nouvel an), de **Đoan-đương** (5^e jour de la 5^e lune), de **Vạn-thọ** (anniversaire de la naissance du roi) et de **Húy-nhật** (anniversaire de la mort des rois).

A certaines époques, particulièrement sous les **Tây-sơn**, on exigeait de **Minh-hương** des contributions en nature à la place de cadeaux en argent pur : perles, tissus, et même cuivre et charbon de bois pour la fonte des canons et des cloches.

A l'époque Gia-long, les habitants de **Minh-hương** étaient encore dispensés du service militaire et de la corvée ordinaire, mais après avoir obtenu que leur village fût détaché de Thanh-hà, ils demandèrent à être dispensés également de la corvée d'achat, arguant que la population du village, comprenant les descendants des premiers immigrants, c'est-à-dire les métis, avait été fort réduite par suite des troubles de l'époque **Tây-sơn**. Ils acceptaient cependant de continuer à fournir des interprètes et d'assurer le contrôle des bateaux chinois. Mais en qualité de nouveaux assimilés, ils devaient s'acquitter en plus des mêmes charges que les contribuables annamites. La première année de **Minh-mệnh**, le nouveau statut des métis de **Minh-hương** les astreignait à une contribution de 2 taëls d'argent pour la catégorie des adultes, de 1 taël pour celle des adolescents (n'atteignant pas 18 ans), vieillards et infirmes, les candidats ayant réussi à l'examen de khoa-sinh étant dispensés. A partir de la 10^e année de Thành-thái, toutes distinctions furent abolies entre **Minh-hương** et les autres villages, achevant ainsi d'assimiler ces métis chinois aux indigènes.

L'assimilation complète a mis deux siècles et demi pour s'accomplir. Les premiers Chinois établis dans le pays s'étaient mariés pour la plupart avec des femmes autochtones ; tel fut le cas de **TRẦN-ĐƯỜNG-THUẬN**. Le métissage se multipliait de génération en génération, mais les descendants conservaient longtemps la fierté de leur origine, et jusqu'à l'époque de Gia-long, avant que la colonie fut érigée au rang de village véritable, ils employaient encore dans leur requête le terme « **quí-quốc** » en parlant de leur pays d'adoption, continuant ainsi à se considérer comme des étrangers (1). On ignore vers quelle époque ils ont commencé à

(1) D'après une requête, datant du 11^e mois de la 9^e année de Gia-long, des autorités communales de **Minh-hương** demandant le cadastrage des terrains du village.

porter le costume annamite. Nous savons seulement, d'après les archives du village, qu'aux temps des seigneurs **Nguyễn** tous les Chinois et métis chinois, établis depuis longtemps ou nouvellement installés, étaient inscrits au même titre dans le rôle de **Thanh-hà-phố**. C'est sous les **Tây-sơn** après l'apparition du nom de **Minh-hương-xã**, que l'on commença à faire un rôle particulier pour les métis (**Minh-hương**) et un autre pour les résidents chinois purs ayant leurs familles et leurs maisons dans le quartier (**Thanh-hà-phố**). A la 11^e année de Gia-long (1812), une ordonnance royale répartit les résidents chinois de **Minh-hương** en cinq congrégations et soumit leurs membres à l'obligation de porter un certificat personnel. Cette mesure fut abrogée en 1814 ; mais en 1816, **Minh-hương**, déjà élevé au rang de véritable village, demanda que ses habitants métis fussent inscrits dans un rôle distinct de celui des cinq congrégations comprenant tous les nouveaux immigrants chinois établis soit à **Minh-hương**, soit à **Chợ đình**, soit dans les autres villages, allant de **Ái-vân** (Col des Nuages) au **Bồ-chánh** (province de **Quảng-bình**). Ces métis chinois tendaient ainsi à se Considérer comme de véritables indigènes.



Déclin

Dans les *Souvenirs de Hué* de Michel **Đức** CHAIGNEAU, il existe une description de **Phồ-lở** (cet auteur l'appelait à tort **Bao-vinh**) à l'époque de Gia-long, nous montrant ce lieu comme un centre commercial des plus prospères (1), dont le port était fréquenté par les grandes jonques

(1) « En suivant ce chemin, dans la direction de la mer, on trouve sur son passage, un petit bras de fleuve qu'on traverse sur un mauvais pont de bois, et, à environ deux kilomètres de la ville, on arrive dans une large rue bordée, des deux côtés, de spacieuses maisons, presque toutes couvertes de tuiles, formant, les unes des carrés de bâtiments reliés entre eux par des galeries latérales, avec une cour au milieu, les autres un seul bâtiment, avec jardin derrière. Tous ces bâtiments sont à peu près uniformes, tant pour l'architecture que pour les distributions intérieures ; les maisons principales sont partagées par moitié dans la longueur, et ont une large allée transversale ménagée au milieu ; la partie donnant sur la rue forme deux boutiques, et les compartiments de derrière ainsi que les dépendances servent de logements et de magasins.

« Cette rue ou ce quartier s'appelle Bao-vinh. Il s'y fait, entre Annamites et Chinois, un grand commerce, surtout d'objets de luxe. Aussi les habitants de ce quartier jouissent-ils, généralement, d'une plus grande aisance que ceux des

chinoises et les bateaux français, espagnol et portugais. Ce port servait de point d'attache aux deux navires « **Phụng-phi** » et « Long-phi » de Gia-long commandés par VANNIER et FORÇANT qui avaient leurs habitations dans le village au voisinage du temple **Thiên-hậu-cung** (1).

D'après sa relation du second voyage en Cochinchine du navire *le Henri*, pendant l'année 1819 et les trois premiers mois de 1820, le capitaine REY rapportait que son bâtiment était amarré en face d'un village « abondamment pourvu des provisions en toutes espèces » et qui n'était autre que **Minh-hương** (2). **Phò-lở** devait être, d'après les témoignages précédents, un centre de commerce très florissant à cette époque.

Cependant si l'on considère qu'une partie de la population avait quitté le village pendant les troubles de l'époque **Tây-sơn**, ce que l'on

autres faubourgs avoisinant la ville. En parcourant cette rue, on s'aperçoit sans peine qu'elle est habitée par une population plus riche, bien que un peu bruyante, mais plus assidue au travail et moins distraite. Des Chinois occupent la majorité des boutiques, qui sont richement garnies de produits de la Chine ; et, dans la rue, on en voit circuler sans cesse, qui ne dédaignent pas d'employer leur temps aux métiers les plus bas pour arriver un jour, par l'économie, à être négociants comme leurs compatriotes ; pour une faible rétribution, les uns balayent la rue, les autres portent de l'eau pour les ménages, d'autres chargent sur leur dos ou sur leurs épaules d'énormes colis de marchandises pour le compte des marchands en gros. Il y en a même qui ramassent dans la fange des os d'animaux qu'ils expédient en Chine, et qui leur reviennent l'année suivante transformés en jouets d'enfants, et qu'ils vendent ensuite aux Annamites. Leurs jonques arrivent par le port de Hué et remontent le fleuve jusqu'à Bao-vinh, — trajet de douze kilomètres environ, — où se trouvent leurs comptoirs et leurs magasins, mais il ne leur est pas permis d'aller plus loin. Ces jonques apportent des étoffes de soie, de la porcelaine, du thé, des médicaments, des fruits, des confitures, des jouets d'enfants, etc. — et s'en retournent à peine chargées de quelques produits annamites, consistant en noix d'arec, en soie brute, en bois de teinture, en vernis du Tonkin, en peaux de rhinocéros et d'éléphants, en dents d'éléphant etc... » (Michel **Đức** CHAIGNEAU : *Souvenirs de Hué*, Imprimerie Impériale — Paris, 1862).

(1) D'après la carte de LE FLOCH DE LA CARRIÈRE reproduite dans *Iconographie historique de l'Indochine française* (par Paul BOUDET et André MASSON, éditée par les Editions G. V. Oest, Paris, 1931), carte datée de 1787, c'est-à-dire de l'époque des **Tây-sơn**, 15 ans avant l'avènement de Gia-long, nous pouvons constater que **Phò-lở** était un centre assez animé et que l'îlot de **Minh-hương** n'émergeait pas encore.

(2) Voir la note de l'article cité de R. MORINEAU B. A. V. H. 1919, n° 4 ; p. 155. Le *Plan de la Rivière de Hué* ou de Kigne levé en 1819 par L. REY (reproduit dans B. A. V. H. 1933, n° 1-2, planche 1) nous montre encore **Phò-lở** comme un centre de commerce chinois sans l'îlot de **Minh-hương**.

peut bien vérifier en comparant le chiffre de population d'alors avec celui de l'époque précédente, on peut constater que **Phồ-lở** avait connu une plus grande activité vers la fin de l'époque des seigneurs **Nguyễn**. Les archives du village nous donnent le chiffre de 792 inscrits à la 2^e année de Quang-trung (1789). Mais pendant l'époque **Tây-son** où les charges imposées aux habitants de **Minh-hương** étaient trop pesantes, un certain nombre d'habitants étaient allés chercher refuge ailleurs ou s'étaient engagés comme satellites ou soldats dans les bureaux du Gouvernement ou les corps de troupes (1) pour éviter les charges. Six ans après, en 1795, 4^e année de **Cảnh-thịnh**, il ne restait plus dans le village que cinquante ou soixante personnes. A la 16^e année de Gia-long, en 1818, il y avait 60 inscrits dont plus de 20 étaient en service comme subalternes dans les bureaux du Gouvernement.

Sans doute, il ne convient pas de considérer ces chiffres comme rigoureusement exacts, étant donné l'habitude qu'avaient et que gardent encore les villages de dissimuler une partie de leurs inscrits. Nous ne pouvons pas non plus nous baser sur la différence apparente de ces chiffres pour conclure qu'à travers l'époque **Tây-son**, le village **Minh-hương** avait perdu plus des 19/20 de sa population, car les chiffres donnés pour les périodes **Cảnh-thịnh** et Gia-long concernaient exclusivement le rôle des métis, inscrits proprement dits du village, tandis que celui donné pour la période Quang-trung englobait également les nouveaux immigrants chinois. Avec plus de 30 (chiffre qu'on pourrait même quintupler pour s'approcher de la vérité) métis restés au village dans la période de Gia-long, il fallait qu'il y eût un grand nombre de Chinois purs, nouveaux immigrants ou en passage pour la saison des trafics, pour que **Phồ-lở** pût connaître la prospérité décrite par Michel **Đức** CHAIGNEAU. Ces chiffres nous fournissent néanmoins une indication révélant, en dépit de cette prospérité temporaire favorisée par le retour de la paix, une tendance générale à la décadence. Celle-ci par ailleurs tenait également à des causes d'ordre géographique. L'ensablement de la partie du fleuve se trouvant en face du village s'était accentué au début de l'époque de Gia-long et avait amené l'émergement de l'îlot dont nous avons parlé plus haut (2). Dans le voisinage de cet

(1) Requête datant de la 4^e année de **Cảnh-thịnh**.

(2) Le *Plan de la Rivière de Hué* levé les 9 et 11 mars 1875 (**Tự-đức**) par M. FARGUES (reproduit dans B. A. V. H, 1933, n^{os} 1-2) est la première carte où l'on voit figurer l'îlot de **Minh-hương**. Ce plan nous montre d'autre part que **Phồ-lở** ne figurait plus comme un grand centre de commerce.

îlot, le fond du fleuve s'était exhaussé, rendant le port inaccessible aux grands bateaux qui devaient s'arrêter désormais à la hauteur de « **Thanh-Phước** où se trouvaient l'arsenal et les cales sèches » (1).

Les jonques annamites venant du Nord et du Sud tendaient également à abandonner **Phồ-lở** pour remonter jusqu'à Bao-vinh qui s'était depuis agrandi pour servir d'avant-port de Hué pour la petite navigation (2), tandis que les jonques chinoises remontaient jusqu'à **Chợ-dinh** où un grand nombre de Chinois et de métis venus de **Minh-hương** s'étaient déjà établis dès les premières années de Gia-long. Dans un papier officiel daté de la 9^e année de Gia-long, le village de **Minh-hương** était ainsi désigné : **Thanh-hà Chợ-dinh nhị phố Minh-hương-xã** (village de **Minh-hương** comprenant les deux quartiers de Thanh-hà et de **Chợ-dinh**). Mais jusqu'au temps de **Minh-mệnh**, les congrégations chinoises alors au nombre de quatre (3), avaient encore leurs sièges à **Phồ-lở** dont le port était encore praticable. L'ensablement ne le condamna définitivement qu'au temps de **Tự-đức**. Dès les premières années de cette période, les congrégations émigrèrent vers **Chợ-dinh** et le processus de décadence se poursuivit à tel point qu'en 1876, DUTREUIL DE RHINS commandant le *Scorpion*, navire offert à la Cour de Hué par la France en vertu du traité de 1873, passa devant **Phồ-lở** sans y prêter aucune attention. Ce n'est qu'en dépassant la pointe Sud de l'îlot de **Minh-hương** qu'il remarqua l'activité de Bao-vinh qu'il appela par erreur Mang-cá (4). Heureusement, un mandarin originaire

(1) R. MORINEAU, art. cité.

(2) Voir *Bao-vinh, port de commerce de Hué*, par R. MORINEAU, B.A.V.H. III, 1916, pp. 198-210.

(3) **Phúc-kiên** 福建, **Quảng-đông** 廣東, **Tiểu-châu** 潮州, **Hải-nam** 海南.

(4) « Après avoir doublé la pointe du Sud de l'îlot, nous entrons dans la partie la plus étroite du fleuve, qui dessine une courbe peu accentuée jusqu'à l'angle nord de la citadelle, dont les murs se distinguent un peu mieux. A notre droite s'étend le village de Mang-cá (bouche de poisson) qu'un petit ruisseau coupe à peu près en deux parties. Derrière le pont est le marché, que désertent les curieux pour venir nous voir passer. Les cases alignées au bord de l'eau ont presque un air de maisons, car les murs sont en pierre, exception motivée par les inondations si fréquentes d'octobre à janvier.

C'est ici le port intérieur de Hué. De nombreuses jonques annamites et chinoises encombrant le fleuve resserré et profond (150 mètres de largeur, 4 à 8 de fond). » J. L. DUTREUIL DE RHINS : *Le Royaume d'Annam et les Annamites*, Librairie Plon, Paris, 1889, pp. 79, 80.

de **Minh-hương**, **TRẦN-TIẾN-THÀNH**, descendant de la 7^e génération de **TRẦN-DƯƠNG-THUẦN**, futur premier ministre de **TỰ-ĐỨC**, entreprit de sauver les restes du village et de lui donner une base stable. Il fit acheter les maisons et terres abandonnées par les Chinois et consolider puis agrandir la bande d'alluvions déposée en face du domaine qu'il avait acquis pour son compte et qui va du sentier de Thanh-hà au terrain du temple de **Thiên-hậu-cung**. Comme le village n'avait pas de rizières communales servant à l'entretien du culte, il lui fit don de 21 **mẫu** de rizières domaniales achetées aux villages de **Hòa-đa** et de **An-xuân** (*huyện* de **Phú-vang**), de 10 **mẫu** de rizières privées achetées au village de **Triều-thủy** (*huyện* de **Phú-vang**), de 5 **mẫu** de rizières privées achetées au village de **Triều-son** (*huyện* de **Hương-trà**), et de 10 **mẫu** de terres de culture achetées au village de **An-quán** (ville de Hué). Il fit établir également des statuts pour les cérémonies et les repas communaux qui sont encore en vigueur de nos jours. Le port ayant été abandonné, tous les Chinois installés pour le commerce ayant émigré vers **Chợ-dinh** ou ailleurs, tous les métis vivant de commerce étant aussi partis pour chercher un endroit plus propice à leurs affaires, il ne restait plus dans le village que les personnes préposées à l'entretien des maisons de culte et quelques rares agriculteurs. « Le quartier qui s'écroule », devenu « le quartier qui s'écroule » n'est plus qu'un village comme les autres, sans physionomie particulière, ne gardant plus de son origine que le nom de **Minh-hương** et le culte de la déesse **Thiên-hậu** que les lointains ancêtres avaient apporté dans, leur exil. Le village, qui comporte 16 **mẫu** (y compris les 4 **mẫu** de l'îlot), compte actuellement 348 inscrits dont la plus grande partie est établie ailleurs, un peu partout, les uns comme mandarins et fonctionnaires, les autres comme commerçants et agriculteurs. Il ne reste dans le village que 9 inscrits avec 21 étrangers (1) venus des villages voisins.

P. S. — Nous avons vu qu'à cause de l'ensablement de son port, le centre commercial de **Phổ-lò** s'est ruiné au profit de **Chợ-dinh**. Il n'est pas inutile que nous disions quelques mots sur ce centre où la nouvelle, colonie chinoise s'est fixée. Alors que **Phổ-lò** déclinait, **Chợ-dinh** devenait de jour en jour plus prospère. Sous Gia-long et **Minh-mệnh**, un certain nombre de Chinois venant de **Phổ-lò** et d'ailleurs, s'y étaient déjà installés. Mais d'après les *Souvenirs* de Michel **Đức**

(1) Dans ces chiffres ne figurent pas les femmes et les enfants.

CHAIGNEAU, à Chî-dinh comme à **Chợ-được** (situé entre l'actuel pont de **Gia-hội** et Chî-dinh), il n'y avait pas encore beaucoup de boutiques chinoises. Il y avait par contre à **Kê-trải** (1) des Chinois qui exerçaient le commerce ou divers métiers (2) Mais vers l'époque **Tự-đức**, à **Gia-hội** (anciennement **Chợ-được**) et à **Chợ-dinh**, on voyait déjà des boutiques chinoises installées des deux côtés de la rue dont la description suivante de DUTREUIL DE RHINS nous donne une idée de la grande activité : « La rue qui vient déboucher en face du pont est bordée de boutiques tenues par les Chinois. Le Gouvernement annamite, si défiant à l'égard des étrangers, a ouvert ses portes à ceux-ci, mais ne les admet que dans une infime proportion. Au Tonquin, où il y en a le plus, on n'en compte peut-être pas dix mille, et dans chacune des provinces de l'Annam proprement dit, il n'y en a pas cinq cents. Ainsi, dans celle de Hué, nous en trouvons environ deux cents à Touane-ane (3) répartis principalement sur les jonques chinoises ou au service du roi, cent cinquante à cent quatre-vingts à Kieu-deuoc (4) et une vingtaine à peine établis aux environs. Si peu nombreux qu'ils soient, les Chinois ont déjà accaparé tout le gros commerce ; leurs boutiques à Kieu-deuoc (5) ressemblent beaucoup à des bazars : on y trouve surtout des étoffes chinoises et anglaises, de soie et de coton, des porcelaines, des poteries, des meubles, du thé, des drogues, des conserves chinoises, du tabac, de la papeterie, des jouets, des objets servant au culte, des ustensiles de ménage, etc... Ces Chinois viennent de différentes provinces : Hainan, Canton, Fo-kiên..... et paraissent admirablement unis, quoique appartenant à des congrégations religieuses différentes. On remarque chez tous l'orgueil de race et la conscience d'une supériorité écrasante sur les Annamites. Ces simples marchands chinois, qui n'ont dans ce pays ni consuls ni troupes pour les protéger, marchent haut la tête devant les Annamites, petits ou grands mandarins, ne cèdent le pas à personne, professent une pitié méprisante pour les indigènes, et n'en sont que plus respectés. »

(1) D'après le **Đại-Nam Nhất-Thòng-Chí**, l'endroit où il y avait des boutiques chinoises était le quartier de Đông-gia, situé en amont de **Kê-trải**.

(2) Voir Michel **Đức** CHAIGNEAU, op. cité, pp. 184-193.

(3) **Thuận-an** — Il y avait à **Thuận-an** des jonques et des magasins chinois appartenant à **Chiêu-thương-cuộc**, compagnie de navigation chinoise fondée par **Lý-hồng-Chương** qui avait obtenu de la Cour de Hué le monopole du transport des sapèques et des produits provenant des impôts.

(4) et (5) **Chợ-được**.

TERRITORIAL DE MINH-HƯƠNG

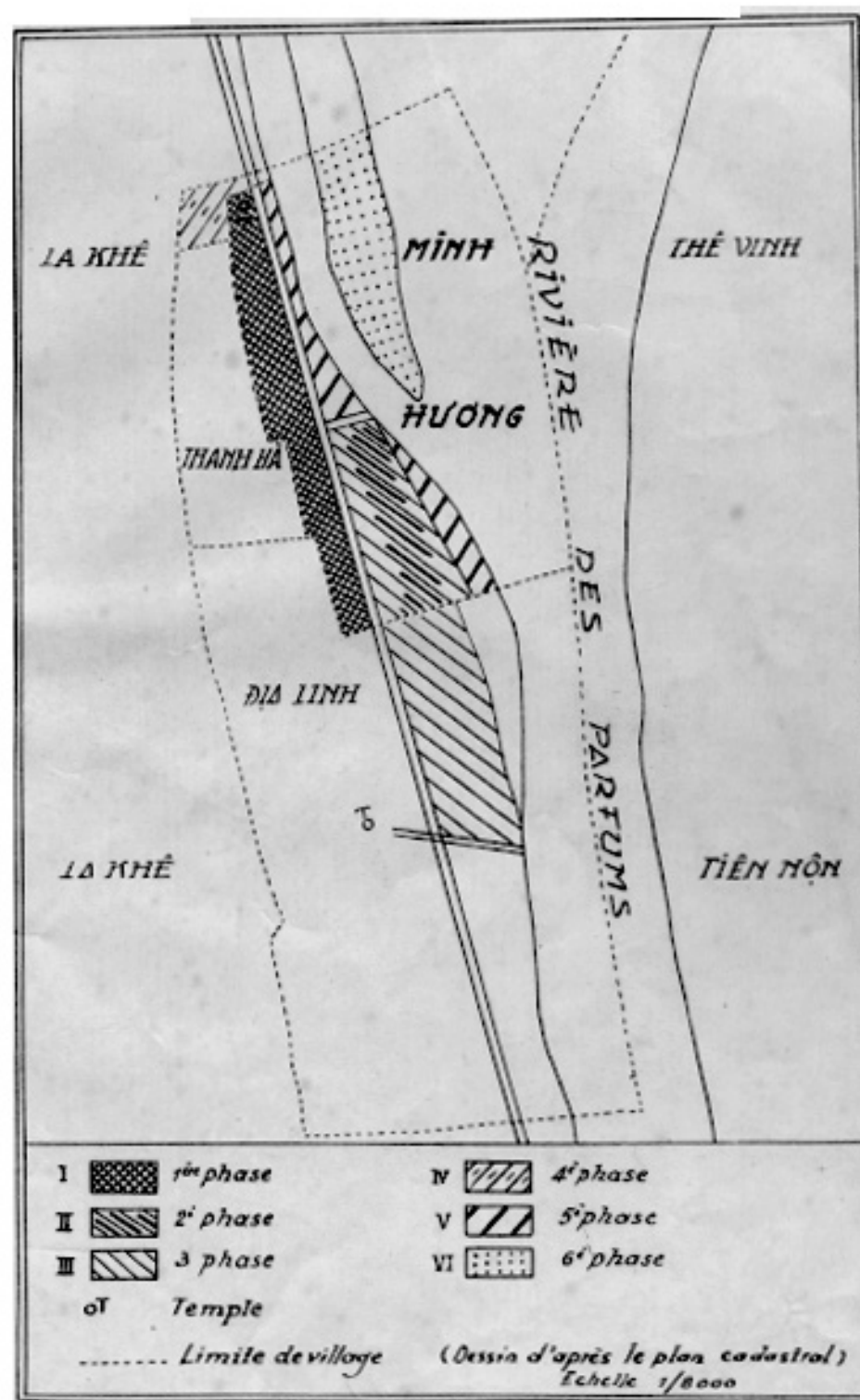


Planche XXII. — Les différentes phases du développement territorial du village de Minh-Huong.

A cette époque, les Chinois de **Chợ-được** et de **Chợ-dinh** ont remplacé les Chinois de **Phò-lở** (c'étaient peut-être les mêmes familles) pour accaparer tout le grand commerce du pays. Ils avaient encore d'autres moyens de drainer l'argent des Annamites, comme l'ouverture des tripots (**đánh-me**) et l'organisation des jeux de devinettes (**đánh-thơ**), sans compter l'usure qu'ils pratiquaient sur une grande échelle. Ils obtenaient du Gouvernement dont ils achetaient la complaisance à coup de lingots d'argent, le fermage des marchés, des bacs, le monopole du commerce de l'opium et de l'alcool. Certains Chinois puissants obtenaient également l'exclusivité de la fourniture des articles de tous genres pour le compte du Gouvernement et du roi.





SOUVENIRS D'UN SÉJOUR A SSEMAO (YUNNAN) ET DE QUELQUES EXCURSIONS DANS LA RÉGION DES SIP-SONG-PANAS DE 1898 A 1900

par

le docteur GAIDE

I. — Voyage du Tonkin à Ssemao par Man-hao et Mongtsé

Quelques mois après mon arrivée au Tonkin (février 1898), alors que j'étais médecin résidant de l'hôpital de Haïphong, je fus désigné pour le poste consulaire de Ssemao au Yunnan. Le gouverneur général, P. DOUMER, venait de créer plusieurs postes médicaux auprès de nos consulats chinois. Tel fut le cas de Packoï, Canton, Hoi-hao, Mongtsé et Ssemao.

C'est ainsi que fin juillet, avec un collègue de la marine le docteur REYGONDANT également désigné pour Mongtsé, nous quittâmes Hanoï pour Lao-kay à bord d'une chaloupe des Messageries fluviales. Nous fûmes accueillis dans ce dernier poste de la façon la plus bienveillante et la plus cordiale par le colonel PENNEQUIN, commandant le territoire, et par le commandant ECURS, chef de la garnison. En raison de leur connaissance parfaite de la région, ils nous donnèrent toutes les instructions utiles au sujet de notre voyage jusqu'à Mongtsé. Le représentant des Messageries fluviales, M. DUPONT, nous facilita les démarches pour la location d'une jonque destinée, à notre transport et à celui de nos bagages jusqu'à Man-hao. Et le vice-consul français de Ho-kéou, M. ANGOULVANT (le futur gouverneur général de l'A.O.F.) nous fit délivrer les passeports nécessaires par les autorités mandarinales locales.

De Lao-kay à Man-hao. — Notre grande jonque, montée par dix bateliers, eut de la peine à remonter le fleuve Rouge à cause de la violence du courant en période de hautes eaux. En certains endroits, en particulier au voisinage des rapides, la masse d'eau se trouvant projetée avec une force inouïe transversalement d'une rive à l'autre, les bateliers éprouvaient une grande difficulté à se servir de leurs moyens habituels de traction, amarres en rotin et en liane. Ils faisaient notre admiration par leur endurance à la fatigue et par leur dextérité à manier la gaffe ou la corde. A chaque passage des rapides ils se précipitaient, tout en vociférant des incantations à l'adresse des Génies ou des Boudhas bienfaisants, pour déposer des baguettes d'encens à l'avant de la jonque.

Bien que la distance entre Lao-kay et Man-hao ne soit que de 80 kilomètres environ, nous n'arrivâmes en ce dernier point que le 9^e jour ; plusieurs fois, nous n'avons navigué qu'au ralenti, ne faisant que 3 ou 4 kilomètres dans la journée.

J'ai conservé un mauvais souvenir de cette première partie du voyage, à bord de cette jonque inconfortable, où nous étions aveuglés par la fumée de la cuisine rabattue par le vent, et où nous supportions une chaleur torride. Nous n'avions même pas la satisfaction d'être distraits par le paysage, tant celui-ci était monotone, dans cette vallée très encaissée, sur ce fleuve aux rives escarpées et envahies par une brousse épaisse.

A Man-hao nous ne perdîmes pas de temps, ayant trouvé des chevaux de bât tout prêts pour le chargement de nos bagages et deux chaises à porteurs pour notre transport, que le consulat de Mongtsé avait eu l'amabilité de nous envoyer.

En quittant ce misérable bourg, on s'élève tout doucement, mais péniblement. Par un chemin très raide, empierré et plus ou moins tortueux, désigné avec raison sous le nom de « Chemin aux dix-mille marches » comme s'il s'agissait d'un véritable escalier. Ces 13 kilomètres de rampes sans palier nous parurent longs.

Man-hao a une telle réputation justifiée d'insalubrité et de chaleur étouffante que les muletiers (mâfou) ne s'y arrêtent que juste le temps voulu pour charger ou décharger leurs marchandises.

Par contre, notre arrivée sur le plateau, à 1.900 mètres, fut un enchantement, aussi bien à cause du beau panorama sur toute la vallée qui se déroulait sous nos yeux qu'en raison de la transition agréable, bien que brutale, entre la chaleur tropicale pendant la montée et la fraîcheur que nous éprouvions au sommet de la montagne, dans cette nouvelle région au climat tempéré.

Nous étions le lendemain matin à Mongtsé.

Le consul de France, M. DE LA BATHIE, nous y réserva l'hospitalité la plus large et la plus charmante. Pendant que le D'REYGONDANT s'installait et organisait son infirmerie, je procédais de mon côté au recrutement de ma caravane, qui devait comprendre 30 chevaux pour le transport de mes bagages, deux chevaux de selle et une chaise à porteurs pour moi et mon personnel.

De Mongtsé à Ssemao, j'ai suivi la route habituelle des caravanes par les principaux centres administratifs suivants : Lin-gam, Chéping, Yun-kiang, Tà-lang, Pou-eul et Ssemao. La distance, de 1.000 lis ou 500 kilomètres environ, est parcourue ordinairement en 18 ou 20 jours. Mais, à cause de la saison des pluies et du très mauvais état de la route en partie défoncée, ma caravane mit deux jours de plus — presque tous les muletiers furent malades (accès de paludisme aigu) ; deux d'entre eux ne purent continuer et furent licenciés. Comme mon cuisinier très fatigué dût interrompre son service, je fus obligé de faire moi-même ma popote avec l'aide de mon jeune interprète chinois. En dehors de quelques légers incidents (petits larcins commis la nuit dans les auberges), je n'ai rencontré aucun mauvais vouloir de la part de la population chinoise, pendant toute la durée du voyage. Seule, sa curiosité me fût quelquefois gênante, étant donné l'empressement des habitants à voir le « diable étranger » que j'étais, à toucher mes vêtements, à surveiller chacun de mes gestes, etc... Et, comme mon personnel avait dévoilé ma qualité de médecin, j'étais assailli à chaque étage par de nombreux consultants, auxquels je distribuais les quelques médicaments courants, que j'avais eu la précaution de prendre avec moi.

En arrivant à Ssemao, j'éprouvais une réelle satisfaction d'avoir accompli ce long trajet à travers le Yunnan, sans avoir rencontré aucune difficulté, et de pouvoir prendre contact avec cette vieille Chine et sa civilisation millénaire intéressante. J'appréciais en outre, l'action bienfaisante d'un climat tempéré.

II. — Séjour à Ssemao

(du 15 septembre 1898 au 1^{er} avril 1900)

Comme j'avais pour instruction d'organiser un poste médical, dont bénéficierait la population de cette ville, tout était à créer. Après avoir pris contact avec les autorités chinoises, les autorités consulaires et avec la Direction des Douanes, ma première préoccupation consista dans l'organisation d'un cabinet de consultations et d'une petite infirmerie.

Désireux de ne pas m'éloigner, si possible du Consulat de France, qui se trouvait dans une pagode située sur le flanc de la colline, au Nord et en dehors de la ville, j'eus la chance de pouvoir louer tout à proximité, dans le même faubourg, une maison assez grande pour recevoir le service médical et pour me servir de logement.

La création du Consulat de France par M. BONS D'ANTY remontait à deux ans. Elle répondait à celle du Consulat anglais et avait pour but, sinon de lutter, au moins de contrebalancer dans une certaine mesure, l'influence anglaise, qui devenait très active sur toute la frontière sino-birmane. Elle permettait d'autre part de favoriser les échanges commerciaux avec notre Haut-Laos, tout en surveillant notre frontière sino-laotienne.

La colonie européenne était des plus restreintes : deux Français (un vice-consul, remplaçant le consul titulaire rentré en congé, et le médecin), un consul Anglais. Deux Anglais et un Américain représentant le personnel des Douanes chinoises. Mais l'entente la plus parfaite régnait entre nous. Aussi, malgré la sensation assez pénible de notre isolement dans ce coin perdu de la province yunnanaise et malgré la monotonie des jours, arrivions-nous à nous distraire facilement, soit par de fréquentes invitations réciproques, soit en organisant des promenades à cheval ou des parties de chasse dans les environs, toujours suivies d'un excellent pique-nique. Nous entretenions également les relations les plus cordiales avec le sous-préfet, mandarin cultivé et homme très aimable, très courtois, dont le plaisir consistait à nous réunir très souvent à dîner dans son yamen, où flottaient de fortes senteurs opiacées. Et surtout chacun de nous cultivait sa « marotte », soit la botanique, soit la photographie, soit l'étude de la langue chinoise ou du dialecte lolo, soit la pratique d'un instrument de musique (violon, accordéon, banjo), etc... etc... Personnellement je m'initiais à l'étude du **Quan-hoa** (chinois parlé), et prenais des leçons de lolo et d'anglais.

Fin 1898, M. BONS D'ANTY, qui se trouvait en congé en France et qui venait d'obtenir son affectation au poste plus important de Ichen-tou (Sse-tchouen), fut remplacé à Ssemao par un vice-consul de carrière, M. LAUNAY. Et M. SAINSON, chancelier qui avait assuré l'intérim pendant plusieurs mois, retourna à Mongtsé, où il ne tarda pas d'ailleurs à prendre la gérance du Consulat, au départ de M. DE LA BATHIE. Je fus très sensible à cette séparation, car j'éprouvais pour M. SAINSON une très vive sympathie justifiée par ses belles qualités d'homme et de fonctionnaire des Affaires étrangères. Nous vivions le plus souvent ensemble, prenant nos repas au Consulat où il m'initiait à la connais-

sance des Chinois et des questions locales. Il me rendit ainsi un réel service, puisque je fus prié quelques mois après d'accepter à mon tour la gérance du Consulat, l'état de santé précaire du vice-consul devant nécessiter son évacuation vers le Tonkin et son retour dans la Métropole. Mais, entre temps, j'eus l'occasion de me rendre d'urgence à Muong-hou-neua, notre poste laotien le plus rapproché, auprès de deux fonctionnaires gravement malades. Et il me fut permis également d'effectuer une tournée médicale et d'information ethnographique dans la région des Monts Lohée, de l'autre côté du Mékong, dans la direction de la frontière de Birmanie, à Taya-kéou, Chenloo.

Malgré mes doubles fonctions de médecin et de gérant du Consulat, je disposais encore de loisirs suffisants pour m'intéresser à l'ethnographie du pays et aux questions économiques locales, en particulier, au commerce du thé des plantations d'Ibang et d'I-von — mis en relations à ce sujet avec le résident SÉXENIER, commissaire du Gouvernement à Van-bu, je lui suggérais l'intérêt qu'il y aurait à établir une voie commerciale directe entre Ssemao et Laïchau, sur la Rivière Noire, de façon à faciliter les échanges commerciaux et l'achat d'une assez grande quantité de ce thé. C'est ainsi que je fus amené à faire moi-même une enquête, comme agent consulaire, dans toute la contrée des Sip-song-panas jusqu'à Xien-hong. Cette enquête fut l'objet d'un rapport, qui fut adressé au gouvernement général et reproduit par lui dans le *Bulletin Economique de l'Indochine* (1). Me basant sur les statistiques des Douanes chinoises des plus instructives à cet égard, je signalais le plus d'importance du commerce de Ssemao, malgré la valeur de sa position géographique au voisinage des Etats chans hinois, du Laos et de la Birmanie. Et j'indiquais que cette petite sous-préfecture, de 10.000 habitants, n'était en réalité qu'un entrepôt et un lieu de transit de quelques marchandises, en particulier du thé, du coton et du sel.

Le thé, cultivé dans les montagnes à thé (Tcha-chang) d'Ibang, d'I-vou et de Youlo, est improprement appelé le thé de Pou-eul. C'est à Ssemao que s'effectuent les différentes manipulations de ce produit (séchage, triage, emparquetage), après lesquelles le transport a lieu dans toute la province et même jusqu'au Sen-tchouen et au Thibet. Celui qui est envoyé comme impôt à Pékin est uniquement récolté à I-bang et à I-vou, où il est l'objet de soins particuliers et d'une véritable

(1) Docteur GAIDE : *Notice géographique, climatologique et économique sur Ssemao*. (*Bulletin Economique de l'Indochine* — octobre 1899 et janvier 1900, — Saigon Imprimerie Coloniale).

transformation en extrait de thé sous forme de tablettes noires, dures et cassantes. Une faible partie de la production des thés des Sip-song-panas est transportée aussi jusqu'au Tonkin, par Muong-hou-neua et Laïchau. DEO-VAN-TRI, ainsi que j'ai pu le constater, en fait un certain commerce. C'est pour cela que j'avais conseillé au commissaire du Gouvernement de Van-bu de s'entendre avec le grand chef de Laïchau et de chercher à développer les échanges commerciaux et surtout celui du thé entre Ssemao et le Tonkin.

Les points de production du *coton* sont plus nombreux ; il provient aussi des États chans chinois, mais surtout des États chans birmans (région de Xien-hong, et du Laos, contrée de Muong-sing). La plus grande partie de cette marchandise est transportée à Yunnanfou ; une faible quantité reste à Ssemao pour les besoins locaux.

Quant au *sel*, qui est extrait des deux salines de Mohé et de Che-kaotsing, il constitue un article local assez important, parce qu'il joue le plus grand rôle dans le trafic d'échanges. Des petits marchands et des coolies revendeurs le transportent dans les localités voisines, chez les tribus montagnardes et chez les Lüs des Sip-song-panas.

A mentionner, en outre, l'*opium*, cultivé en grande partie dans la région montagneuse des « Lohé », et dont toutes les classes de la population font un véritable abus ; puis, les produits de la pharmacopée chinoise, qui constituent un commerce local assez important.

Pour ce qui est des *marichandises européennes*, peu nombreuses sur le marché de Ssemao, elles proviennent toutes de Mandalay, où des caravanes de Musulmans vont les acheter chaque année.

Une des particularités de Ssemao est la venue chaque année, en automne, après la saison des pluies, de grandes caravanes comprenant 2 ou 300 chevaux ou mulets venant de Tali ou du Thibet yunnanais. Ces caravanes se rendent jusqu'au Laos par Muong-lé et Muong-hou-neua, et importent du fer en barres en très grande quantité, des peaux de chèvres ainsi que des marmites métalliques, tandis qu'elles exportent du coton, de l'ivoire, des cornes de cerfs, du thé, des poignards laotiens. Pendant leur séjour à Ssemao, elles campent aux environs de la ville, où elles apportent une note de gaieté et de pittoresque, par la variété des costumes et par la belle résonnance des gongs métalliques.

La durée de leur voyage est de 4 à 5 mois. Pendant tout ce temps ils mènent la vie nomade complète, campant toujours en plein air, en dehors des localités traversées.

Ces caravaniers sont appelés des *K'ou-tsong-jen* par les Chinois, parce qu'ils proviennent de K'ou-t'song, localité du Thibet yunnanais.

Leur costume est original et consiste en pantalons larges et courts et en une grande robe sertée à la taille par une ceinture en étoffe. Ils portent des bottes en cuir ou des sandales chinoises avec des molletières en laine ; à signaler comme particularités : le port de boucles d'oreilles et de grosses bagues en argent, et la coutume de porter leurs cheveux nattés enroulés autour de leur chapeau de feutre.

Ils sont accompagnés de bonzes qui ont les cheveux rasés. Tous possèdent des amulettes (scapulaires en étoffe ou en cuir) suspendues autour du cou et de longs et lourds chapelets qu'ils égrènent constamment.

Un mot, pour terminer, sur la population de la ville estimée, ai-je dit, à 8 ou 10 mille habitants au maximum. La majorité de cette population est *chinoisée*, plutôt que chinoise ; elle provient de la fusion d'éléments chinois avec des éléments indigènes : Lolos Hounis et Thaïs, qui ont un grand nombre de représentants, non seulement dans les montagnes environnantes, mais encore dans la plaine même de Ssemao. Cette population est douce, docile, quelque peu apathique ; elle n'a manifesté jusqu'ici aucune hostilité contre les Européens. Il est à craindre toutefois que ces bonnes dispositions naturelles ne résistent pas à la pression de quelques meneurs chinois influents. C'est ainsi que fin 1899, après la révolte des mineurs des environs de Mongtsé, qui pillèrent le Consulat français et incendièrent les bâtiments des Douanes, nous fûmes sérieusement inquiétés par des bandes de pirates chinois. Seule, une intervention énergique des autorités mandarinales locales, suivie de l'arrestation et de la décapitation des principaux meneurs, épargna à Ssemao des troubles, qui auraient pu être très graves, surtout pour les membres de la colonie européenne complètement isolés et sans défense aucune.

III — Itinéraires des voyages dans les Sip-song-panas

Itinéraire du 1^{er} voyage de Ssemao à Muong-hou-neua

par Long-tang
Chekaotsing
Manifa
Kiaotéou
Tatchai
Mantong
Kinséo
Bannoi
Muong-hou-neua

Ce voyage — de 95 kilomètres environ — a été accompli en 5 jours, dans une région montagneuse.

Itinéraire du 2^e voyage de Ssemao à Taya-kéou

par Kanhaitre
Kaokientsao
Longtan
Manpanho
Notcha
Kiang-pien
Taya-kéou
Chenloo

Ce voyage - de 80 kilomètres environ - a été accompli en 5 jours - à petites étapes.

Lieu de traversée du Haut-Mékong - c'est de cette localité que j'ai rayonné plusieurs jours dans la région pour l'étude ethnographique des diverses tribus.

Retour à Ssemao par le même itinéraire.

Itinéraire du 3^e voyage de Ssemao à Kien-hong (aller)

par Maliping
Pouten
Kientongtchai
Man-mang

Confluent du Nam-yang et du Nam-kenne.

Siao-mang-yang
Kien-hong

Ce trajet de 103 kilomètres a été accompli en 6 jours.

Continuation du voyage jusqu'à I-vou.

par Koutou
Kienha
Mongkhone
Mongnonne
Kientong
I-von

Soit une distance de 80 kilomètres parcourue en 4 jours.

D'Ivou à Ssemao (retour)

I-bang
Kéha
Ponynan
Kolien
Voulenho
Mung-vang
Tontefang
Papa
Mongchao
Lonlong
Ssemao

Durée de voyage : 5 jours — distance entre Ivou et Ssemao : 100 kilomètres environ.

Ces trois itinéraires sont les mêmes qu'aux parours par le consul BONS D'ANTY l'année précédente. Les reconnaissances de ce grand voyageur lui ont permis d'avoir de nouveaux détails cartographiques, susceptibles d'apporter quelques additions aux admirables travaux de son expérience et de sa connaissance des États chans chinois, dont il a laissé une relation (1) des plus intéressantes et des plus documentées.

Voici *quelques indications générales sur cette région des Sipsongpanas*, que j'ai parcourues au Sud de Ssemao : l'aspect général en est peu varié, De même que le plateau du Yun-nan, c'est un pays de montagnes mamelonnées aux flancs de terre rougeâtre composée de grès désagrégés.

Des plaines d'alluvion se creusent par places, au milieu de ces longues chaînes serrées les unes contre les autres et enfermant les cours d'eau dans des gorges abruptes et tortueuses. Les plus importantes de ces plaines sont celles de Lienhong et de Kalampa dans la vallée du Mekong, de Monghaï et Mongtsié (Namha), de Talo (Mamlain), de Mongnonne et Mongpan (Nambane), de Muong-hou-taï et Muonghou-neua (Namhou), de Maliping et Pouteng (Namyang), de Mong-ouang sur la marge orientale des Monts Lohé, et enfin celle de Hentong (Nam-kenn) qui est la plus vaste de toutes.

Partout où l'homme n'a pas détruit la forêt, d'épais bois de grands arbres reliés par des lianes couvrent le sol de massifs plus ou moins impénétrables. En plusieurs endroits, sur les versants méridionaux, ce sont surtout des fourrés de bambous. Là où le terrain a été dénudé, des tapis de gazon ras alternent avec des plaques de broussailles inextricables.

La culture principale est celle du riz gluant et du riz rouge. On trouve aussi en tous lieux des champs de maïs, de sorgho, de sarrasin, de patate et des plantations de canne à sucre et de tabac. A mesure que l'on avance dans le Sud, on voit apparaître l'aréquier et le bétel dans les basses vallées. Le pavot à opium est cultivé par tous les habitants des montagnés. Le thé, si estimé des Chinois, qui provient de ces régions et qui est appelé thé de Pou-eul, se récolte plus spécialement dans les régions d'Ibang et d'Ivou. Le coton ne commence à se montrer que dans la partie la plus méridionale du pays. A signaler, comme productions locales intéressantes, les citrons d'Ibang et les délicieuses oranges de Talo.

On peut dire que le rebord méridional du plateau de Ssemao marque la limite du monde chinois. Au delà, en effet, règne une civilisation empruntée à l'Inde, par l'intermédiaire de la Birmanie et du Siam.

(1) P. BONS D'ANTY : *Excursions dans le pays chan chinois et dans les montagnes de thé* — Imprimerie de la Presse orientale — Shanghaï 1.900.

La population assez clairsemée se compose d'éléments tout-à-fait hétérogènes. Le Chinois n'existe dans ces parages qu'à l'état d'exception, aux marchés d'Ibang et d'I-vou. L'élément ethnique dominant est le Thaï. Les Thaï Lü, appelés par les Chinois Chonei payi « Ripuaires », sont désignés par plusieurs voyageurs français sous le nom de « Ventres Noirs », à cause de leur coutume de se tatouer l'abdomen et les cuisses. Ils sont de beaucoup les plus nombreux. Plus au moins asservis à ces derniers, qui sont les maîtres du sol, vivent dans la montagne quelques familles de Lolos, de Khas (Khakhos, Poumang, etc...). Il faut placer à part les Yao, formant, un groupe nettement tranché et le dernier venu dans ces contrées, où ils conservent leur indépendance.

Le langage le plus répandu est celui des Thaïs ; le chinois est peu usité et n'est pas compris dans la majorité du pays.

Au point de vue politique, tous ces territoires sont compris dans l'État thaï de Tchêli ou Sip-song-panas (douze cantons), appartenant à la Chine, mais où les Chinois n'ont pas encore pris pied. Le prince auquel est attribuée la suprématie dans cette confédération est le Swabwa de Kienhong, mais son autorité est surtout nominale ; ces principaux vassaux, les princes de Louchouen et de Mongtsié, sont souvent en lutte avec lui. Le contrôle de ces marches de la Chine est inégalement réparti entre les mandarins de la frontière. C'est au sous-préfet de Ssemao que ressortissent la plupart de cantons des Sip-song-panas.

Des voies commerciales très fréquentées relient le Yunnan au Tonkin, à la Birmanie, au Siam et au Haut-Laos. Dans ce dernier pays les Chinois vont chercher le coton et l'ivoire ; ils y apportent surtout des métaux, de l'opium, des tissus. Ces transactions sont assez importantes, et le principal chemin des caravanes est celui qui conduit à Ssemao par la vallée du Nambane. Mais c'est à l'Ouest, vers la Birmanie, que la valeur des échanges est le plus considérable. C'est la grande route du coton. Plusieurs routes portent de Ssemao et aboutissent à Kengtong. Toutes ces routes ne sont en réalité que des sentiers à peine frayés et jamais entretenus. Aussi le mouvement des caravanes est-il complètement arrêté pendant la saison des pluies.

IV. — Dernier voyage de retour au Tonkin

1°) de Ssemao à Muong-hou-neua, en suivant l'itinéraire n°1.

2°) de Muong-hou-neua, par Muong-lé, tout le long de la frontière, en territoire chinois, jusqu'à Muong-la.

3°) de Phong-tho, 1^{er} poste français à Laichau, en petite pirogue sur un affluent de la Rivière Noire, le Mamna.

4°) de Laichau à Hoa-binh — en grande pirogue.

5°) de Hoa-binh à Hanoi, — en chaloupe.

Parti de Ssemao le 11 avril 1900, je suis allé directement en 5 jours jusqu'à Muong-hou-neua, afin d'y visiter et consulter pour la dernière fois les Européens et indigènes malades. De ce poste, j'ai pensé qu'il serait plus intéressant, au lieu de me rendre directement jusqu'à Laichau, en territoire laotien connu, de remonter jusqu'à Muong-lé, le premier poste frontière chinois, et de continuer en longeant cette région montagneuse chinoise jusqu'à Muong-la. Cette partie du voyage fut tout particulièrement pénible, en raison de la nature très accidentée de cette contrée montagneuse, *presque inconnue et inhabitée le plus souvent* ; le sentier, à peine tracé, suivait la crête du massif montagneux ou descendait dans le fond des vallées. Cette alternance de séjour à de hautes altitudes (2.000 à 2.500 mètres) et dans le bas des vallées (500 ou 800 mètres) était fort désagréable à cause de la différence très marquée de températures et de la fatigue. La fraîcheur des nuits, car j'étais obligé de camper en pleine brousse, me provoquait des accès de fièvre palustre, et la marche dans les vallées brumeuses et humides était souvent déprimante.

Deux incidents graves se produisirent entre Muong-lé et Muong-la. Le premier consista en une manifestation d'hostilité très vive, que me manifestèrent les indigènes d'un tout petit hameau, parce que mon cuisinier chinois ne leur avait pas remis la somme qu'il leur devait après l'achat de poulets et autres denrées alimentaires. Bien entendu, le cuisinier s'était bien gardé de me renseigner. Pour apaiser la colère menaçante de ces pauvres gens, je n'eus d'autre ressource que de leur octroyer un pourboire avantageux.

Quant au deuxième incident, il me causa une émotion intense : surpris dans une gorge montagneuse fort étroite par un immense feu de brousse, nous eûmes, mes caravaniers et moi, la plus grande difficulté à éviter le danger. Nous eûmes à déplorer cependant la mort par brûlures du jeune guide de la route, qui s'était laissé surprendre par les flammes en avant de la caravane. Je fus dans l'obligation de retourner au village, où nous avions fait étape et pris le guide, pour y ramener le corps et indemniser la famille.

Après avoir traversé la belle vallée de Muong-la, j'éprouvais une réelle satisfaction à quitter la Chine et à pénétrer au Tonkin, par Phong-tho, notre premier poste militaire du territoire de Laokay.

Une journée de repos bienfaisant dont j'avais d'ailleurs besoin, me fournit l'occasion de causer longuement avec le capitaine LEMOINE, de l'Infanterie coloniale, que j'avais connu à Toulon, pendant la durée de mon stage d'application à ma sortie de l'École de Bordeaux, en 1825.

De Phongtho à Laichau, je fus transporté en petite pirogue sur la rivière Nam-na, un des affluents de la Rivière Noire.

A Laichau, DEO-VAN-TRI insista pour me garder quelques jours et me faire apprécier son excellente hospitalité. Après avoir renvoyé les muletiers de ma caravane et fait transporter tous mes bagages et mes deux chevaux dans une grande pirogue, j'étais impatient de continuer mon voyage, étant fatigué et très impaludé. Je voulus cependant m'arrêter une journée à Van-bu, où le résident SÉVENIER était décédé peu avant des suites de fièvre bilieuse hémoglobinurique. J'y fus accueilli par l'administrateur-adjoint, BARDIN, qui était encore sous le coup de l'émotion douloureuse ressentie à la disparition de son jeune chef et ami, dont la carrière s'annonçait brillante.

Elle fut impressionnante cette descente rapide sur la Rivière Noire, qui porte bien son nom, parce qu'elle est encadrée de hautes collines boisées ainsi que, en plusieurs parties, de hautes murailles de calcaire blanc — L'ombre qui descend de ces collines, assombrit la rivière et le fond de la vallée, en répandant sur tout le paysage une certaine mélancolie.

A Hoa-binh, je retrouvais une chaloupe des Messageries fluviales, sur laquelle je pris passage jusqu'à Hanoï, où je débarquais fin mai dans un état de santé aussi peu satisfaisant que possible.

En effet, j'étais admis aussitôt à l'hôpital de Lanessan pour paludisme chronique et hépatite suraiguë probablement suppurée. Malgré les soins pressés de mes camarades et chefs, les docteurs RANGÉ, PÉTHELLAZ et CAPUS, qui me firent plusieurs ponctions exploratrices intrahépatiques, mon état resta grave et fut considéré même comme désespéré, à cause de la persistance de la fièvre et des phénomènes péritoniques d'origine appendiculaire surajoutés.

Après six semaines de traitement, une légère amélioration se produisit et facilita mon évacuation sur l'hôpital de Quang-yên, où ma convalescence dura tout le mois de septembre.

A ma sortie de cet établissement, au lieu de solliciter mon rapatriement qui paraissait cependant justifié après une maladie aussi longue, je demandais à reprendre du service à l'hôpital de Hanoï et à prolonger mon séjour à la colonie jusqu'au printemps de 1901.

Ainsi ce voyage de retour de Ssemao, qui fut tout particulièrement pénible, me valut de connaître la douleur et de frôler la mort, mais aussi la joie de revenir à la santé et de reprendre mes fonctions médicales. D'autre part, M. FINOT, le distingué directeur de l'École Française d'Extrême - Orient, qui m'avait encouragé à poursuivre l'étude ethnographique entreprise à Ssemao, voulut bien m'exprimer toute sa sympathie et m'adresser ses félicitations pour les résultats obtenus au cours de mes divers voyages.

V. — Quelques considérations ethnographiques

Ces considérations sont le résumé succinct de ma Notice ethnographique (1), qui a été publiée dans le *Bulletin de la Société d'Ethnographie de Paris*.

Après quelques indications générales sur la province du Yunnan et sur la région des Sip-song-panas, j'ai étudié surtout les groupements ethniques suivants : la grande race Thaï, le groupe Lolo-houni-akha, divisé en 3 sous-groupes ; la famille des Yavs ou Mans ; celle des Mi-aotsé ou Méos ; la tribu des K'out'song-jen, d'origine thibétaine ; celle des Muongs de la Rivière Noire ; les Pou-mans et les Kawas de la frontière sino-birmane etc... Je me suis occupé plus spécialement des Lolos, des Hounis et des Akhas, ces indigènes n'ayant pas été suffisamment étudiés. J'ai essayé de démontrer que ces 3 sous-groupes faisaient partie de la même race.

L'étude ethnographique des races du Yunnan et du Nord de l'Indochine présente de sérieuses difficultés. En effet, on s'y trouve en présence d'éléments ethniques multiples peu connus et peu faciles à identifier. Cela n'a rien de surprenant, si l'on se souvient combien ces régions ont été fortement mélangées dans leurs populations par le flot de nombreux envahisseurs.

Je me suis efforcé, par la comparaison des mœurs, des idiomes et des données anthropométriques, de débrouiller cette question des races. Je n'ai point la prétention d'être parvenu à des résultats définitifs ; je crois cependant avoir apporté une contribution d'un certain intérêt et qui pourra servir pour de nouvelles recherches plus précises.

De toutes les régions du Yunnan, celle des Sip-song-panas est la plus curieuse au point de vue ethnographique ; c'est celle qui comprend le plus grand nombre et la plus grande variété de tribus indigènes.

(1) Docteur GAIDE : *Notice ethnographique sur les races du Yunnan et du Nord de l'Indochine. Bulletin de la Société d'Ethnographie du Paris* — 1901-1902.

Les Thaï, appelés *Pay-i* par les Chinois, représentent la race dominante du pays, dont ils occupent les centres les plus riches, les plus peuplés. Ce groupe comprend les Thaï-lüe et les Thaï-nean. Les premiers sont les plus nombreux ; ils s'étendent de Ssemao jusqu'en Birmanie et jusqu'au Laos. Ils ont conservé intacts leurs mœurs et leurs caractères particuliers, c'est-à-dire un genre de vie identique dans toutes les contrées qu'ils habitent ; des coutumes semblables touchant les pratiques de l'accouchement, les cérémonies de la naissance, du mariage et de la mort ; la même religion ; la même façon de rendre la justice et les mêmes particularités relatives aux tatouages, au percement et à la dilatation du lobe de l'oreille ; les mêmes fêtes et jeux ; le même langage et la même écriture, et enfin les mêmes caractères physiques.

Les Hounis sont répartis en de nombreuses tribus ; les Mâ-hà, les Pou-tous, les Khados, les Simo-lou, les Lomi, les Pi-yo, les Peun-jen, les Lomi-jen, les Achos, les Akhas ou Khas.

Tous ces Hounis forment une population montagnarde, adonnée à la culture du maïs, du sarrasin, du riz rouge, à la chasse, à l'élevage de troupeaux de chèvres et d'animaux de basse-cour. Leurs diverses coutumes offrent de multiples ressemblances avec celles des Lolos. Il en est de même pour leur genre de vie. Ils n'ont pas d'écriture, mais leur langue se rapproche beaucoup de celle des Lolos, comme si elle était une sorte de patois par rapport à cette dernière. Tous les mots sont terminés par une voyelle et la négation se rend également par ce " ma ", qui se met invariablement avant le verbe.

Par suite de quelques signes extérieurs différents, *les Lolos et les Hounis* ont été considérés comme constituant deux groupes distincts, alors qu'ils me paraissent appartenir tous deux à la même race. En voici les raisons : les vocabulaires de ces indigènes ont un fond commun, leurs caractères physiques se ressemblent beaucoup ; ils ont la même provenance et les uns et les autres ont franchi le Mékong dans leur mouvement d'immigration.

D'après l'opinion du Père VIAL, un des Européens connaissant le mieux les Lolos, qui est aussi celle du Père MARTIN, qui évangélise les Lolos ou Man-tse du Sud du Ssetchouen, le berceau de leur race serait la région comprise entre le Thibet et la Birmanie. Cette opinion permet de mieux comprendre pourquoi tous les représentants de cette race ont un type physique très voisin du type indo-européen.

D'après une tradition, mentionnée dans les manuscrits lolos, ceux-ci auraient quitté leur pays d'origine sous la conduite de deux chefs de

famille, l'un appelé « blanc », l'autre « noir ». C'est pour le Père VIAL le seul moyen d'expliquer cette division en Lolos blancs et noirs.

Selon BONS D'ANTY, les Hounis auraient exercé à une époque reculée une hégémonie sur les autres aborigènes du Yunnan et se trouvaient ainsi à la tête d'une confédération de tribus lolos formant un État autonome (sans doute le royaume d'Amu de MARCO-POLO).

Les tribus akhas paraissent toutes cantonnées dans cette région Sud-Ouest des États chans chinois, sur la rive droite du Mékong, dans le massif des Monts Lohés, où je les ai rencontrées en plus grand nombre. Il est hors de doute pour moi qu'il s'agit là d'un autre sous-groupe de la grande famille Lolo-houni-akha. En effet, tous ont la même provenance, le même langage, le même type physique, le même genre de vie,

Les Yaos ou Mans se trouvent surtout dans les montagnes bordant la haute Rivière Noire et le haut Fleuve Rouge ainsi que dans le massif montagneux formant la frontière chinoise entre Muong-lé et Muong-la. Ce sont essentiellement des montagnards, des nomades et des chasseurs. Ils n'habitent que les plus hauts sommets, à une altitude variant entre 1.500 et 2.000 mètres ou au-dessus. Le village le plus élevé, que j'ai rencontré, est celui de Tiaou-tchaï à 2.200 mètres, avant Muong-lé, sur le versant indochinois. Comme la plupart des autres indigènes montagnards, ils portent tous la hotte sur le dos, renfermant une serpe à manche en bois recourbé ; tous fument la pipe, mais ils ne se tatouent pas et ne se noircissent pas les dents.

Au point de vue du caractère, ils sont énergiques, courageux et très indépendants. J'ai été frappé de leur altitude réservée ; ils sont les seuls à avoir refusé l'argent que je leur offrais, après les avoir photographiés et mesurés.

Leur costume varie d'une tribu à l'autre, d'où les nombreuses appellations données par les Chinois et les Annamites.

En ce qui concerne leur origine, il semble bien que les Yaos proviendraient du Kouei-tchéou.

Les Miaotse se trouvent surtout dans les montagnes bordant la rive gauche de la Rivière Noire, dans les régions de Phong-tho, Laïchau, Van-bou et Cho-bo.

Leurs mœurs et leur genre de vie présentant de grandes analogies avec ceux des Yâos et des Khas. Ils m'ont paru plus timides, moins francs et moins sympathiques que les Yâos. Leur langage diffère de tous les autres idiomes indigènes. Le Père VIAL a donné des renseignements intéressants sur leur écriture ; d'après T. DE LACOUPERIE, ils seraient venus du Sse-tchouen.

Quant aux *Poumans* et aux *Kanwas*, ils forment deux petits groupements distincts, habitant la partie occidentale du Yunhan, sur la rive droite du Mékong, vers la frontière sino-birmane. Ils me paraissent devoir être considérés comme les véritables aborigènes de cette région comprise entre le Mékong et la Salouen.

Conclusion

Qu'il me soit permis, en terminant, de signaler à ceux qui seraient désireux de mieux connaître, que par l'évocation de mes souvenirs personnels, toute cette région sud de Ssemao et cette région du Haut-Laos, la monographie si intéressante et si documentée du chef de bataillon AYMÉ sur le V^e Territoire militaire.

Après avoir mentionné les principaux événements historiques survenus dans ces régions avant et après l'occupation française, l'auteur nous indique que le capitaine SANDRÉ, qui devint plus tard résident de France en Annam, fut le 1^{er} titulaire du nouveau commissariat des Muong-hou-taï et Muong-hou-neua. Ce fut lui également qui, en 1895-97, dirigea la mission française chargée, avec une mission chinoise, de procéder à l'abornement de la frontière (lignes de crête délimitant, au Nord et à l'ouest, le bassin du haut Nam-ou).

Le commandant AYMÉ fournit ensuite de nombreux renseignements sur les races, tribus et clans de cette contrée du Haut-Laos, qu'il divise en trois grands groupements : les tribus khas désignées sous le nom d'Indonésiennes ou d'Autochtones, les tribus du rameau thai et les tribus chinoisantes. Il s'agit là d'une contribution importante à l'ethnographie du Laos, semblable à celles que d'autres officiers ou des missionnaires ont faites pour d'autres contrées indochinoises. Mais il n'existe pas encore, à ma connaissance, une étude ethnographique générale de l'Indochine. Il est vrai que celle-ci exigerait beaucoup de temps et une culture étendue. Seule, la direction de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, à Hanoi, me semble capable de réaliser une œuvre aussi considérable, en confiant des missions à plusieurs de ses membres, préparés par leur connaissance des langues orientales à procéder à des enquêtes dans les divers pays de l'Union indochinoise, et à centraliser et à vérifier toutes les monographies existantes, afin de les compléter et d'arriver à une synthèse complète. Pendant trop longtemps on a eu tort de considérer l'ethnographie, soit comme une sorte de dépendance de la linguistique, soit comme une simple servante de l'anthropologie. Ce n'est qu'au cours de ces dernières années que l'on

est arrivé à l'envisager comme une science propre, ayant sa place et son rôle au milieu des autres sciences de l'homme, et leur empruntant à chacune d'elles ce qu'elles offrent d'éléments réels pour l'étude générale des peuples et de la civilisation. Actuellement la place de l'ethnographie est bien marquée ; le cadre et la méthode en sont bien fixés. Je souhaite donc que *l'ethnographie générale de l'Indochine*, dont j'ai caressé pendant de longues années le projet trop ambitieux pour moi, et sans me rendre compte qu'il était menée à bonne fin par une équipe de jeunes ethnographes enthousiastes, soit enfin entreprise sous la direction de l'Ecole Française d'Extrême-Orient. Il s'agit de compléter *l'ethnographie du Tonkin septentrional* (1) rédigée sur l'ordre du gouverneur général BEAU par le commandant LUNET DE LAJONQUIÈRE, d'après les études des administrateurs civils et militaires des provinces septentrionales. Cette étude est la plus importante de celles qui ont été publiées sur l'Indochine.



(1) *Ethnographie du Tonkin septentrional*, par le Commandant DE LAJONQUIÈRE Ernest Leroux, éditeur, Paris, 1906.



LETTRES DE MISSIONNAIRES DE LA COCHINCHINE ET DU TONKIN AU COMMENCEMENT DU XVIII^e SIÈCLE

Traduites de l'allemand par A. DELVAUX

Préface de L. CADIÈRE, Notes de L. CADIÈRE et H. COSSERAT

Il existe, dans le Recueil des *Lettres édifiantes* allemandes, une série de lettres très intéressantes pour l'histoire des Missions en pays annamite, Cochinchine et Tonkin. Ce Recueil, intitulé *Der Neüe Welt-Bott mit aller hand nachrichten deren Missionarien Soc, Jesu*, « Le nouveau messenger mondial, avec toutes sortes de nouvelles des missionnaires de la Société de Jésus », est très rare, et très difficile à trouver,

J'ai essayé, à plusieurs reprises, d'avoir une copie des documents concernant l'Indochine. Une première fois, M. PELLIOU ne put pas satisfaire mon désir. Je m'adressai aux Pères Jésuites de Shanghai, dans la Bibliothèque desquels je savais qu'il existait un exemplaire complet de l'ouvrage. Malheureusement je donnai comme référence le titre du Recueil : *Der Neüe Welt-Bott*. L'ouvrage étant classé sous le nom de l'éditeur, le Père Joseph STÖCKLEIN, on me répondit qu'on n'avait pas trouvé ce que je demandais, dans la Bibliothèque de la Mission. Je désespérais presque d'arriver au but que je cherchais, lorsque le Révérend Père BERNARD, à qui j'avais parlé de mon désir, et de l'intérêt qu'il y aurait à publier ces documents, eut la bonne fortune de trouver au Japon une partie du Recueil des *Lettres édifiantes* allemandes. Il a bien voulu faire photographier ce qu'il avait sous la main, et le Père DELVAUX a eu la patience, d'abord de lire ces 39 épreuves remplies de caractères excessivement réduits, puis de traduire le texte entier. Nous exprimons ici à l'un et à l'autre de ces deux collaborateurs, notre respectueuse reconnaissance.

Pour permettre de se rendre compte de l'importance de la partie que nous donnons ici et de la partie qui nous manque encore, il est nécessaire de donner quelques références sur la manière dont ont été publiées ces documents.

Le *Der Neüe Welt-Bott* comprend 40 volumes in-folio et fut publié de l'année 1728 à l'année 1761. Les documents concernant les Missions d'Indochine, Cochinchine et Tonkin, sont contenus :

Dans le volume II, pages 29 à 38. Nous donnons ici cette partie des documents.

Dans le volume II, pages 29 à 38. Nous donnons aussi cette partie des documents.

Dans le volume VIII, pages 27-28, que nous donnons également.

Dans le volume XII, pages 94-95, que nous donnons aussi.

Enfin dans le volume XIV, pages 17-43, qui sont aussi données ici.

Mais il reste les documents publiés dans le volume XXV, heureusement il n'y a là que quelques pages, et surtout dans le volume XXXVI, où nous avons 145 pages, contenant les lettres provenant de Missionnaires qui ont joué un grand rôle à la Cour de Hué vers le milieu du XVIII^e siècle : les Pères LOPEZ, NEUGEBAUER, SIEBERT, KEISER, KOFFLER, GRAFF, HOPPE. Quelques-unes de ces lettres ont été utilisées par les Pères ESTÈVE et DE MONTÉZON, dans leur *Mission de la Cochinchine et du Tonkin*, Paris, Douniol, 1858, mais la plupart sont inédites en Indochine. Espérons qu'un jour nous pourrons les avoir. On peut voir le résumé de toutes ces lettres dans la *Bibliotheca indosinica* de H. CORDIER, volume III, colonnes 1961-1970.

Comme on le verra, grâce au collationnement qu'a bien voulu faire pour nous M. H. COSSERAT, plusieurs des lettres que nous donnons aujourd'hui ont déjà paru dans le Recueil des *Lettres édifiantes* françaises, et nous en avons le texte à la Bibliothèque du Vieux Hué. Mais ce Recueil est tellement rare, lui aussi, et, là où il est, si peu consulté, que nous croyons devoir reproduire la totalité des lettres, celles qui sont inédites, comme celles qui sont publiées dans les *Lettres édifiantes* françaises.

Le Révérend Père BERNARD nous a envoyé la photographie de toutes les pages de Préface, et le Révérend Père DELVAUX a pris la peine de les traduire. Mais, comme elles n'intéressent pas précisément notre Indochine, nous les laissons de côté.

Nous aurions bien voulu reproduire la photographie de toutes les pages de ce document. Mais les circonstances actuelles s'y opposent d'une façon impérative.



Die werden kommen von Auf- und Niedergang
von Mission und Missionarien So. L.

Nachher
So Leht als Geist reuße
Brief/ Schriften
und
Reis Beschreibungen/
Mische von ihnen
MISSIONÄRIIS
der Gesellschaft Jesu
Auf
Beiden Indien/
und weiter
Über Meer gelegenen Ländern/
Erit An. 1642. biß auf das Jahr 1726.
in Europa. angekom. seht.
Jest am ehesten
Theils aus Handschriftlichen Urkunden/
theils aus dem Französischen Lettres Edifiantes
entworffen und zusammen getragen
Von
Johann Christian Schaeffer Societät Jesu Pfarrer.
Erster Band oder die 8. Erste Theil.
Cum Privilegio Cæsaris et Superiorum Facultatis de Indis
Imprimenda.

Nachtrag aus China/
In Leipzig Verlegt: Johann Christian Schaeffer Buchhändler / 1728

Planche XXIII. — Frontispice du Der Neue Welt -Bott.

*
**

[*Der Neüe Welt-Bott.* volume II, page 28, 1^{re} colonne.]

Numéro 43. — Lettre du Père PELISSON S. J, au Père DE LA CHAISE.
Canton (Chine) 9 décembre 1700 (1).

Résumé : L'empereur de Chine fait bâtir une superbe église près de son palais à Pékin. Mort d'un pieux mandarin chrétien et d'un jeune homme nouvellement converti.

(Page 29, 2^e colonne).

Nous apprenons que cette même année (1700) une violente persécution s'est élevée en Cochinchine. Je résumerai ci-après la lettre du Père Jean-Antoine DE ARNEDO, espagnol, S. J. qui l'a écrite le 31 juillet 1700.

*
**

Numéro 44. — Lettre du Père Joannes Antonius DE ARNEDO S. J.,
Sinoa, capitale de la Cochinchine, le 31 juillet 1700,

Résumé : La dite persécution a commencé le 14 mai 1698, en 1700 elle a repris de nouveau, alors que le dit Père l'avait fait cesser en grande partie. Un prêtre séculier, un Père Jésuite et plusieurs laïques (page 30, 1^{re} colonne) furent exécutés. Plusieurs autres furent frappés, emprisonnés, mutilés et persécutés. Les églises furent pillées, les livres, objets de piété et les images furent brûlées. Voici cette lettre.

(1) Cette lettre se trouve dans: *Lettres édifiantes et curieuses écrites des Missions étrangères par quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus*, 1 Recueil à Paris. Chez Nicolas le CLERC, rue Saint-Jacques, proche Saint-Yves, à l'image Saint-Lambert. MDCC XVII, page 69-111. — Le titre de cette lettre y est le-suivant : *Lettre du Père PÉLISSON, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au Révérend Père DE LA CHAIZE, de là même Compagnie, confesseur du Royaume ; à Canton, le 9 décembre 1700.*

La même lettre se trouve aussi dans : *Lettres édifiantes et curieuses écrites des Missions étrangères*. Nouvelle édition. Mémoires de la Chine. Tome seizième. A Paris, chez J. G. MERIGOT LE JEUNE, libraire, quai des Augustins, au coin de la rue Pavée MDCC LXXI, pages 408-434 (*Note de M. H. COSSERAT*).

On trouvera un récit des mêmes événements racontés dans cette lettre, mais provenant d'un autre témoin, dans : *Récit abrégé de la dernière persécution de la religion chrétienne dans la Cochinchine par un missionnaire de ce Royaume là, A Paris chez L. V. THIBOUST, et Pierre ESCLASSAN... Place de Cambray, vis-à-vis le Collège Royal. MDCC III.* — Le missionnaire auteur de cette relation, est M. LABBÉ, des Missions étrangères de Paris (*Note de L. CADIÈRE*).

Révérend Père in-christo.

P. C. (1) le 14 mai 1698 un orage éclata à la Cour contre nos églises. Le roi, très jeune et extrêmement superstitieux, avait fait venir de Chine des bonzes et s'était livré complètement à eux (2). De deux de ses cousins de son entourage, l'un qui avait la plus grande influence à la Cour, était un ennemi manifeste du christianisme. Beaucoup d'églises furent détruites et la persécution aurait encore augmenté sans quelques orages épouvantables qui firent d'énormes dégâts. La réparation de ces dégâts fit passer la persécution à l'arrière plan. J'avais annoncé une éclipse qui arriva à l'heure indiquée, et grâce à la consternation qu'elle causa à la Cour, mon église restait indemne et les mauvais traitements des missionnaires s'adoucirent.

L'année royale qui arrive tous les douze ans, tomba bien à point. Comme c'est une année de réjouissance, qui tolère les plus grandes libertés, les chrétiens en profitaient et l'exercice de la religion se fit presque avec autant de publicité qu'avant la persécution.

Au début de cette année 1700 quelques fortes têtes ou plutôt des gens très hostiles à la religion, afin de jouer un mauvais tour à nos chrétiens, renversèrent et détruisirent une idole dans une pagode de la campagne. Grand émoi. Il n'y avait que les chrétiens qui, dans l'esprit du roi, étaient capables d'un tel coup d'éclat, d'autant plus que ce jour là, le 24 février, était le jour des Cendres, avec un immense concours du peuple chrétien. Le roi ordonna qu'au prochain rassemblement des chrétiens il fallait les attaquer et les tailler en pièce. Le 6 mars j'eus heureusement connaissance de cet ordre, et ainsi j'arrivai à empêcher tout rassemblement habituel.

A cette époque nous étions à la capitale cinq missionnaires européens, les PP. LANGLOIS et CAPPON, deux séculiers français, ainsi que (page 30, 2^e colonne), les Pères BELEMONTE, Joseph CANDONE, deux Jésuites français, et moi.

(1) Sans doute : *Pax Christi*, « la paix du Christ ». (Note de L. CADIÈRE).

(2) Il s'agit de **Minh-Vuong**. Il était monté sur le trône en 1691, à la mort de son père **Ngãi-Vuong**. Il était né le 11 juin 1675, et avait par conséquent 17 années lors de son avènement au trône. Il régna jusqu'en 1725, époque de sa mort. — Sur les missionnaires bouddhistes venus de Chine en Annam à cette époque, voir : *La pagode Quêc-Ân : le fondateur*, par L. CADIÈRE, dans *B. A. V. H.*, 1914, pp. 147 et suivantes. On trouvera des détails intéressants sur cette question dans le *Mémoire de Bénigne Vachet sur la Cochinchine*, publié par L. CADIÈRE, dans le *Bulletin de la Commission archéologique de l'Indochine*, année 1913 ; et dans le 1^{er} et le 2^e volume des *Documents historiques* sur la Mission de la Cochinchine, publiés par le Père A. LAUNAY (Note de L. CADIÈRE).

Le 12 mars des gens armés pénétrèrent dans nos églises, ligotèrent nos domestiques, pillèrent nos maisons, et chacun des missionnaires fut gardé à vue dans son domicile. Le sieur CAPPON était alors à la campagne. Le 15 mars les quatre missionnaires de la ville furent enfermés dans les prisons publiques. Monsieur LANGLOIS (1) et les deux Pères CANDONE et BELEMONTE furent mis à la cangue. Pour moi le bon Dieu me jugea indigne de partager ces mêmes traitements avec les prisonniers. Dès le lendemain je fus relâché à cause de ma qualité de mathématicien du roi.

Le 17 mars on publia partout la condamnation royale des chrétiens : toutes les églises du royaume durent être démolies, nos livres brûlés, les missionnaires incarcérés ; les chrétiens durent apostasier et pratiquer les superstitions du royaume. Tous les sujets du roi, soit chrétiens, soit païens, jeunes ou vieux, sans distinction de sexe, étaient tenus de fouler aux pieds l'image du Sauveur du monde, c'est-à-dire, l'image qu'on trouve exposée sur tous les maîtres-autels et qu'on aperçoit de tous les points de nos églises. Cet ordre sévère fut aussitôt exécuté, soit à la Cour, soit dans les résidences des mandarins, soit dans toutes les rues et sur toutes les places publiques. Nous fûmes témoins, à notre grand regret, comment les chrétiens intimidés obéirent ; quelques-uns se cachèrent pour éviter cette profanation, d'autres enfin refusèrent généreusement et méritaient ainsi la couronne des martyrs. On assure que le cousin du roi favorable aux chrétiens ne profana ni lui même l'image sacrée, ni y força aucun de ses sujets. L'autre cousin du roi, ennemi juré du christianisme, pour s'assurer de l'obéissance impie de tous les mandarins et des chrétiens les plus distingués, demanda au roi les listes nominales de tous les chrétiens, pour les forcer l'un après l'autre à fouler aux pieds publiquement l'image du Sauveur, (Page 31, colonne 1) ce qui donna lieu à bien de cruautés, parce qu'on en maltraita beaucoup pour les amener à trahir les noms des principaux chrétiens.

(1) Pierre LANGLOIS, né à Gisors (Eure), vers 1640 ; parti de Paris pour le Siam en 1669 ; vint en Cochinchine en 1680 ; resta constamment à Hué, où il fonda la chrétienté de **Phú-cam** et où il établit un grand hôpital ; mort en prison le 30 juillet 1700.

Jean-Baptiste DE CAPONY ou DE CAPPONY, né à Thiers vers 1652 ; parti de Marseille pour la Cochinchine, le 13 février 1680 ; travailla à Faifoo, dans le **Phú-yên**, dans le **Binh-dinh** et à Hué ; mourut en 1707. (D'après le *Mémorial* du Père A. LAUNAY). (Note de L. CADIÈRE).

Après le 17 mars on brûla les livres ; mais on me laissa tous ceux dont j'avais besoin, et bien d'autres qu'on mit sur mon compte et qui pouvaient servir aux mathématiques. J'arrivai ainsi à sauver un missel, et une vie illustrée de Notre Seigneur, qui nous sert beaucoup pour l'instruction de nos catéchumènes, très arriérés en général. M. CAPPON fût incarcéré à son retour en ville. On lui écrasa les pouces pour le forcer à indiquer les noms des mandarins chrétiens. Il endura généreusement ces tourments, sans compromettre personne et mérita par là les témoignages d'approbation des infidèles. Le Père MOR (Maur) de Sainte-Marie ; prêtre indigène qui avait fait ses études au Siam, très recherché comme médecin, se crut obligé de se cacher dès la première annonce de la persécution. J'avertis le sieur Nicolas FONCÉCA, portugais, et M. SEMENOT, français (1) ; ils s'étaient cachés, mais ne tardèrent pas à être découverts et incarcérés ici. Un vieillard des plus honorables, appelé Jean, fut tellement frappé qu'il en mourut, et cela pour n'avoir pas voulu livrer les saints livres et refuser de piétiner les saintes images. Il est le frère dudit Emmanuel, qui a construit à ses frais une petite église près des montagnes et y fait catéchiste.

Le roi avait abandonné à ces gens d'armes tout ce qui appartenait aux chrétiens, les objets de culte exceptés qu'il réclamait pour lui.

Parmi ces objets se trouvaient des reliques. Il les montrait à ses courtisans en disant : « Voyez jusqu'où l'impiété des chrétiens peut aller. Ils n'ont aucune honte de violer les tombeaux, chose qui répugne naturellement à tous les hommes. Bien plus, ils pulvérisent ces ossements, en font une pâte ou un breuvage pour ensorceler les gens à tel point qu'ils les suivent malgré eux et adoptent leurs doctrines ». Comme le roi remarqua l'effet de ses paroles sur ses courtisans qui tous l'approuvèrent grandement, il ordonna d'exposer sur la place publique lesdits ossements, et (page 31, 2^e colonne) de publier à tout le peuple l'usage qu'en faisaient les chrétiens. Voilà un avertissement à nous autres missionnaires, qu'il est prématuré de communiquer des reliques à nos néophytes, de crainte de jeter, selon le mot de Notre-Seigneur, les perles et les pierres précieuses aux pourceaux.

(1) Pierre DE SENNEMAND, écrit parfois de SENNEMAUX, ici SEMENOT, né vers 1660 dans le diocèse de Limoges ; parti pour l'Extrême-Orient le 18 janvier 1693 ; arriva en Cochinchine en 1696 ; travailla à Faifoo, puis à Hué, où il mourut, à **Thợ-đúc** ou à **Phủ-cam**, le 25 janvier 1730 (D'après le *Mémorial* de A. LAUNAY). (Note de L. CADIÈRE).

Entretemps les chrétiens emprisonnés furent cruellement tourmentés. Un d'entre eux, qui à cause de son habileté à instruire, avait été nommé archi-catéchiste en ce royaume, répondit à la première question qu'on lui fit, qu'il ne demandait qu'à obéir au roi, et apostasia. La plupart de ces gens se soumirent à l'ordre du roi ; cependant un des mandarins les plus distingués, venant des provinces du Nord, refusa héroïquement de piétiner l'image sacrée. Présenté au roi il reçut l'ordre : ou bien de marcher immédiatement sur l'image, ou bien de mourir. Lequel des deux choisis-tu ? — « Plutôt perdre ma vie mille fois, répliqua le mandarin. Je consens à obéir à Votre Majesté dans toutes les choses convenables ; mais pas dans des choses qui ne regardent que la foi. J'étais encore bien jeune, lorsque mon père me conduisit à l'église. Il m'indiqua la sainte image et m'expliqua qu'elle représentait le Créateur du ciel et de la terre. Mû par son infinie miséricorde à l'égard de l'homme perdu par sa propre faute, il envoya son Fils unique pour souffrir la mort la plus honteuse sur le gibet de la croix et sauver par là les malheureux humains de la mort éternelle et malheureuse. Je te laisse la loi de notre Sauveur en guise d'héritage, elle surpasse tous les trésors et tous les biens de l'univers entier. Si tu y restes fidèle durant toute ta vie, je t'approuve et te reconnais comme mon vrai fils et héritier ; mais si jamais tu y renonçais par malice, tu ne me seras qu'un fils entêté et mal tourné ».

Les mandarins présents, par flatterie pour leur maître, feignirent d'entrer dans une telle colère, qu'ils supplièrent le roi de leur permettre de tailler en pièces leur collègue téméraire, mais le roi, (page 32, colonne 1) n'acceptant pas leur requête, ordonna de le reconduire dans sa province, puis de lui couper la tête dès son arrivée chez lui. Avant le départ de ce mandarin, beaucoup de ses amis, quoique païens, vinrent se prosterner devant lui, dans sa prison, le suppliant d'obéir au roi, sinon de simuler son consentement à toucher du bout du pied l'image. Le généralissime, son meilleur ami, lui dirent-ils, se félicita d'avoir trouvé un si bon expédient pour le mettre en liberté. Au cas où il risquait sa propre perte, il lui demandait de ne pas sacrifier leur ancienne amitié.

Oh ! l'étrange changement de conduite. Le même, qui, tel un rocher inébranlable, avait tenu tête au roi, se laissa émouvoir par les pleurs et les prières de ses parents et de ses amis ; tout en faisant semblant de mettre le pied sur l'image sacrée, et tout en affirmant que sa seule intention était de faire cesser les gémissements outrés des siens, sans aucunement renoncer à sa foi chrétienne, qui restait pour lui le seul

chemin de la félicité éternelle. Le généralissime envoya au roi un rapport disant que Paul Kiên (c'est le nom du mandarin) avait pleinement obéi à l'ordre du roi. Malgré ce rapport, le roi, mis au courant probablement par un autre, ordonna la décapitation de notre mandarin. Paul reçut cette seconde condamnation avec une merveilleuse tranquillité d'esprit. Il reconnut la main de Dieu qui le punissait de sa témérité, et pleurait jusqu'au dernier moment sa faute. Il invoquait sans cesse le doux nom de Jésus et mourut, comme il est à espérer, contrit et bien disposé.

Le 23 avril le roi se fit présenter Messieurs LANGLOIS et CAPPON, deux séculiers et les Pères CANDONE et BELMONTE, S. J. Il ordonna de leur mettre une cangue plus pesante, de les mettre aux fers, et de les enfermer dans une prison plus sévère. Il semblait qu'il voulût les faire mourir de misère et de mauvais traitements.

A cette même occasion, trois femmes furent emmenées en présence du roi : Elizabeth MOIN, femme d'un grand mandarin, Marie SONIN, de 60 ans, admirable de simplicité et d'innocence, et Paula DONIN, veuve d'un martyr. Le roi les fit rotiner, leur fit couper les cheveux, (page 32, colonne 2) le bout des oreilles et des doigts. Les hommes qui ne voulaient pas apostasier furent condamnés, pour la plupart, à la mort par la faim.

Le roi avait chargé un capitaine, cousin de ladite Elizabeth, de l'exécution de sa sentence contre les trois femmes. Celui-ci ne cessait de prier sa cousine d'obéir à l'ordre du roi, mais sans succès. Il la menaçait qu'après cette première exécution, elle ne fut condamnée à passer le reste de sa vie dans un véritable esclavage. « Mon cher cousin, lui dit-elle, je suis une vieille femme, et donc très timide. Je ne peux vous décrire quelle crainte m'envahit à la seule pensée de fouler aux pieds l'image de mon Dieu et Sauveur. J'en tremble, rien qu'en pensant à cette impiété. Comme il est impossible d'éviter une autre condamnation, je ne désire qu'à mourir ».

L'officier qui connaissait l'intrépidité de sa parente, voulut éviter les peines de la mutilation. Il ordonna à ses bourreaux de ne pas lui faire du mal. Une fois que les deux autres femmes avaient été amputées du bout de leurs oreilles et de leurs doigts, il fit barbouiller avec leurs couteaux sanglants les membres destinés à l'amputation de sa cousine, mais sans faire aucune entaille. Les trois femmes intrépides furent embarquées de suite sur un sampan. Comme elles hurlaient et pleuraient, je courus avec quelques drogues pour les bander. J'étais bien étonné d'entendre les pleurs d'Elizabeth, parce qu'elle avait été épargnée, et

qu'elle avait manqué l'occasion d'être tourmentée et blessée pour le nom de Notre Seigneur Jésus.

Entretemps on transportait quatre chrétiens condamnés à mourir de faim dans une île, située à un quart d'heure de la ville. Le premier s'appelait Paul So, homme instruit et habile surtout en médecine, et dont il se servait pour la conversion de ses compatriotes. Il s'était dénoncé lui-même aux autorités de sa province, située au Nord, et y fut emprisonné. Dès le début de sa captivité il fut condamné à recevoir chaque jour à trois reprises des coups sur les semelles, (page 33, colonne 1) et cela jusqu'à ce qu'il eût obéi à l'ordre du roi. Comme, il semblait décidé de persévérer dans son saint dessein, on le livra à la capitale. Un de ses cousins, appelé NICOLAS, fut également exécuté pour la foi. Le second, conduit dans l'île de faim, était Vincent DON, mari de PAULA. Le troisième, Thaddée HEN (ou NEN), était un domestique très pieux du sieur LANGLOIS. Il se trouvait dans la barque du Père EMMANUEL avec cinq autres, et dans ce naufrage lui seul survécut, Dieu l'ayant réservé à recevoir la couronne du martyre. Le quatrième, Antoine KY, mon catéchiste qui à l'âge de 14 ans, avait suivi nos Pères à Macao, et avait habité pendant deux ans en notre collège. Rentré en Cochinchine, il y traînait une vie paresseuse jusqu'à la mort de sa femme : il entra alors au service de nos Pères, et passa les huit dernières années de sa vie chez nous. Quoique âgé de près de 60 ans, il était plus fort que ses trois compagnons. Il mourut le dernier, après 18 jours, sans avoir rien mangé, pas même mâché une feuille de bétel. La prison de nos martyrs n'était qu'une cabane de 8 pieds de long et de 6 de large, couverte en branchages. Après leur mort, leurs cadavres furent coupés en morceaux et jetés au fleuve, afin d'empêcher les chrétiens de conserver et d'honorer leurs reliques.

Le 20 mai arrivèrent les « Sommes », c'est-à-dire les vaisseaux chinois, expédiées de cet empire soit de Canton pour nous apporter les petites « pensions », tant aux prêtres séculiers qu'à nous autres Jésuites. Les mandarins firent leur possible pour apprendre s'il n'y avait rien de destiné aux missionnaires. Le capitaine chinois les jouait et narguait et me remit tout, comme il l'avait reçu, de sorte que je pouvais secourir les confesseurs prisonniers qui étaient dans le plus grand dénuement. Le 25 mai, un soldat appelé Michel TIÊN (?) fut décapité dans sa maison pour la foi. Un jeune étudiant soumis au régime de la faim pendant 12 jours, et atteint de folie, apostasia, rien que pour obtenir quelque chose à manger. On lui demanda (page 33, colonne 2) des détails sur les effets causés par la faim. Il répondit qu'il avait ressenti comme du

feu, dans les entrailles, causant des tourments insupportables, quoi qu'il était sûr et certain de l'infailibilité de la foi chrétienne.

Je ne peux pas décrire les douleurs et les peines du cher Père CANDONE, toujours maladif et âgé de 63 ans, portant toujours la cangue et les chaînes. Néanmoins il résistait vaillamment au tyran, de même que le sieur CAPPON. Le père BELMONTE, atteint d'une hémorragie, causée par son incarcération, est mort paisiblement et pieusement le 27 mai, après s'être confessé et après avoir reçu l'extrême-onction. Il était originaire de Rimini (Italie) et était venu il y a huit ans avec Mgr. CICERI, évêque de Nankin, l'une des capitales de la Chine. Grâce à sa bienveillance cordiale et à son humeur enjouée, il était bien vu de tout le monde, surtout des pauvres dont il fut le protecteur et le père. Quoique de complexion délicate, il travaillait infatigablement. Ses supérieurs l'avaient envoyé à Macao pour se soigner, mais le bon Dieu en disposa autrement et l'envoya comme chacun l'espère, à la béatitude éternelle. Il n'était pas seulement un chrétien pieux et un religieux vivant dans une extrême pauvreté, mais il mourut de la même façon que le saint pape et martyr Jean I, que l'Eglise honore en ce 27 mai, mort de faim et de misère dans sa prison de Ravenne, où l'empereur THÉODORIC l'avait fait jeter. Le roi me permit de l'enterrer, et je l'inhumai pendant la nuit sur l'emplacement de la belle église, démolie peu de jours avant.

La persécution sévissait aussi dans les autres provinces du royaume, de la façon la plus cruelle, et bien des victimes, témoins de Jésus-Christ, furent tués ; mais nous ignorons encore bien des détails de cette lutte meurtrière. Le 19 juin mourut de mort subite l'un des cousins du roi si hostile à l'église chrétienne. Après son repas de midi il se jeta sur son lit, puis cria à une de ses concubines qui se tenait près de là : « Hélas ! je meurs », et il rendit l'esprit (page 34, colonne 1). Tout le monde a regardé cette mort comme une punition de Dieu, pour avoir causé tant de misères aux chrétiens. Un certain serviteur de Dieu, François DINH, avait prédit assez clairement et deux jours avant cette divine vengeance. Un autre mandarin, très hostile aux chrétiens, fut fustigé sévèrement par la divine justice, par l'incendie de sa maison et la perte de 12 gens qui y furent brûlés. Plusieurs apostats, qui avaient obéi au roi, ont à leur tour été douloureusement atteints du fouet de Dieu ; quelques uns devinrent possédés du diable, d'autres tombèrent gravement malades, d'autres encore furent projetés dans le mépris et la honte, tous furent victimes d'une affliction immense, provenant sans doute de leur propre conscience. Quantité de ces

malheureux viennent nous demander de subir les rigueurs de la pénitence ecclésiastique, mais malgré leurs prières nous ne nous pressons pas de leur octroyer le pardon, à moins qu'ils ne soient en danger de mort. Plusieurs d'entre eux sont venus nous offrir de riches aumônes pour soulager les chrétiens captifs. Les missionnaires ont tenu conseil, s'il fallait les recevoir ou non, leurs avis étaient bien partagés.

Le sieur LANGLOIS, le Père CANDONE avec le sieur FONSECA opinait qu'on pouvait et qu'on devait recevoir les apostats repentants à la pénitence, parce que les captifs avaient grand besoin des aumônes offertes ; puis parce que l'Écriture enjoint de racheter ses péchés par ses aumônes. Ensuite on éviterait le danger de décourager ceux qui étaient tombés et d'abandonner complètement ou de se dégoûter de la foi chrétienne. Leur péché venait plutôt de la faiblesse que d'une malice préméditée, vu qu'ils regrettaient leur faute de tout cœur. Pourquoi donc les repousser avec leurs aumônes, alors qu'on accepterait les offrandes des païens et des idolâtres ? Messieurs CAPPON et SEMENOT, avec le Père BELMONTE, jugèrent qu'en ces contrées, par suite d'une erreur généralement admise, les gens croient obtenir tout à prix d'argent, tout comme on peut se racheter auprès des mandarins des fautes et crimes les plus grossiers. Il fallait donc refuser les aumônes des apostats, afin de ne pas donner à croire que dans la balance des missionnaires les crimes les plus énormes, telle l'apostasie, une bonne somme d'argent annulerait leur culpabilité (Page 34, colonne 2), au moins allègerait leur pénitence et les justifierait.

Pour ma part personnelle, j'estime qu'on ne peut prescrire dans cette affaire une loi générale, mais que chaque cas particulier d'apostasie devrait être examiné à part. Ce serait surtout la contrition de chaque individu qui déciderait, soit de l'acceptation, soit du refus des aumônes. En prenant ces précautions, personne ne pourrait attribuer à sa seule offrande sa justification, et qu'ainsi l'aumône ne serait qu'un signe ou un témoignage de la vraie contrition.

Le 28 juillet Monsieur, LANGLOIS mourut de misère et suivit au tombeau le P. BELMONTE. La veille, je l'avais extrémisé, et sur le conseil des autres missionnaires je l'ai enterré sur l'emplacement de sa maison. Il était, après le Père CANDONE, le missionnaire le plus âgé de la Cochinchine, connaissait grandement la médecine, et en retirait une grande considération. Les convertis, auxquels il faisait de grandes largesses, l'estimaient singulièrement.

Les sieurs CAPPON, SEMENOT, FONSECA, et le P. CANDONE sont toujours en prison. Pour moi j'habite au fond d'un petit jardin, à

proximité du palais royal. Grâce à mon titre de mathématicien je puis aller voir tous nos prisonniers et dire la messe tous les jours. Monsieur CLEMENT, un séculier, a perdu tout son bien rien que pour être chrétien ; il s'en réjouit plutôt qu'il ne s'en afflige. Pour les autres missionnaires, on dit que l'évêque Don Francesco PIRES, les sieurs Jean AUZIER (1) et René GOURGET, (2) deux Français, ainsi que Monsieur LAURENT, prêtre cochinchinois, se tiennent cachés soit dans les îles, soit sur les montagnes. Les deux messieurs CHARLES, tous deux français, venant du Siam pour être ordonnés prêtres, ont dû être arrêtés. (3) M. FÉREZ, (4) qui à cause de sa mauvaise santé comptait de retirer au séminaire du Siam, est probablement mort de misère en cours de route. Notre Père Joseph PÉREZ a été appréhendé sur la frontière du Cambodge. Enfin notre Père Christoph CORDEIRO séjourne dans les régions du Sud, où il peut être découvert à chaque moment.

C'est ici que finissent les nouvelles de notre Père ARNEDO tout en restant (page 55, colonne 1) plein de gratitude et de profond respect.

Donné à Canton en Chine le 9 décembre 1700.

De Votre révérence le serviteur le plus obéissant.

PÉLISSON, de la Société de Jésus, missionnaire.

(1) AUSIÈS DE FONBONE, Jean-Baptiste, né à Saint-Céré (Lot), vers 1655 ; parti de Paris en 1680 ; ordonné prêtre au Siam en mai 1682 ; passa en Cochinchine, et travailla dans le **Phú-yên** et le **Bình-định**, mort dans cette province, le 1^{er} août 1709. (D'après le *Mémorial* du P. A. LAUNAY) (Note de L. CADIÈRE).

(2) FORGET, René, né dans le diocèse du Mans, vers 1640 ; parti le 3 février 1670 ; travailla dans le **Khanh-hóa** et dans le **Đông-nai** ; mourut, le 22 octobre 1700, dans une petite île sur les côtes du **Bình-thuận** ou du **Khanh-hoa** (D'après le *Mémorial* du P. A. LAUNAY) (Note de L. CADIÈRE).

(3) Ces deux CHARLES sont :

BOISSERET D'ESTRÉCHY, Charles, né dans le diocèse de Lisieux, vers 1652 ; parti pour le Siam en janvier 1687 ; passa en Cochinchine pour y être ordonné en 1700 ; emprisonné avec M. GOUGE et M. FÉRET ; mort le 13 novembre 1709, sans doute à **Ninh-hòa**.

GOUGE, Charles, né vers 1654 à Montcornet (Ardennes) ; parti vers 1689 ; ordonné prêtre en Cochinchine par Mgr. PÉREZ, le 2 octobre 1700 ; emprisonné, jusqu'en 1704 ; travailla au **Bình-thuận**, au **Quảng-ngãi**, au **Phú-yên** ; en 1720, sauva l'équipage de la *Galathée*, navire français que la tempête avait jeté à la côte au **Bình-thuận** ; mort le 9 novembre 1733, âgé d'environ 80 ans ; à Nha-trang ou à Nha-ru (D'après le *Mémorial* du P. A. LAUNAY) (Note de L. CADIÈRE).

(4) FÉRET, Toussaint, né à Evreux (Eure), vers 1644 ; parti de Paris le 22 décembre 1678 ; travailla dans le **Bình-thuận** et le **Khanh-hoa** ; emprisonné en 1700 ; mort le 12 juin de cette année à **Ninh-hòa**, et enterré dans l'église de Nha-trang. (D'après le *Mémorial* du P. A. LAUNAY) (Note de L. CADIÈRE).



Numéro 45

Lettre du Père Abraham LE ROYER, supérieur des PP. Jésuites du Tonkin à son frère LE ROYER D'ARFIX. Du Tonkin, le 10 juin 1700 (1).

Résumé : La mission du Tonkin a débuté en l'an 1627. Ses fondateurs les PP. Alexandre de RHODES et Antoine MARQUEZ ont souffert bien des persécutions et actuellement ce régime dure toujours ; pourtant le christianisme augmente, Us et coutumes des Tonkinois. Les missionnaires cachés pendant la journée, travaillent la nuit. Mort du P. SEGUEIRA S. J. martyr, et mort du P. PARÉGAUD par zèle pour les âmes. Moisson spirituelle du P. LE ROYER.

Révérend monsieur et bien cher frère.

Il m'est une grande consolation de recevoir dans ces pays si lointains de vos nouvelles et de vous en donner, à l'occasion, de ma part.

Je me trouve au Tonkin depuis huit ans, arrivé ici le 22 août 1692 après une longue et ennuyeuse traversée. La mission du Tonkin a été commencée par les PP. Alexandre de RHODES (page 35, colonne 2) et Antoine MARQUEZ en 1627. Comme le Ciel bénissait leurs travaux, elle comptait, après trois ans, 6.000 baptisés. Parmi eux se trouvaient trois bonzes renommés, qui, après leur baptême, devinrent catéchistes et rendirent aux missionnaires les plus grands services.

Ces progrès si magnifiques excitèrent la jalousie des bonzes qui jetèrent la suspicion du roi contre eux, de telle sorte qu'après trois ans les prêtres catholiques furent expulsés du pays, laissant les nouveaux convertis comme des brebis sans pasteur. Les trois bonzes mentionnés plus haut, prirent tant de soins du troupeau du Christ, que le chiffre des fidèles augmenta de 4.000. Dieu ne permit pas que les pasteurs restassent trop longtemps séparés de leurs ouailles ; car comme peu après le roi se voyait indignement trompé par ses bonzes, non seulement

(1) Cette lettre se-trouve dans *Lettres édifiantes et curieuses...* Troisième recueil. A Paris, chez Jean Barbon, rue Saint Jacques, vis-à-vis le Collège Louis Le Grand. M.DCC. XIII, pages 1-33. Le titre de la lettre est : *Lettres du Père Le Royer, supérieur des Missionnaires de la Compagnie de Jésus dans le Tonquin, à M. Le Royer des Arfix, son frère. Au Tonquin, le 10 juin 1700.*

Elle se trouve également dans *Lettres édifiantes et curieuses...* Nouvelle édition-Mémoires de la Chine. Tome seizième. A Paris. chez J. G. Méricot le jeune, libraire, quai des Augustins, au coin de la rue Pavée. M. DCC. LXXI, pages 1-21 (*Note de M. COSSBRAT*).

il vit rentrer avec plaisir le Père de RHODES au Tonkin, mais il l'autorisa à prêcher la loi du Christ dans toute l'étendue de son royaume. Les Pères se mirent au travail avec une telle ardeur qu'on compta au Tonkin environ 200.000 chrétiens. Malheureusement les progrès si remarquables de la moisson évangélique causèrent une nouvelle persécution. Les principaux mandarins, de concert avec les bonzes, ne cessèrent de signaler l'influence grandissante des étrangers et les dangers des divisions religieuses, à tel point que le roi se trouva obligé d'exiler encore une fois les missionnaires de tout son royaume. Depuis cette époque jusqu'à maintenant les missionnaires sont obligés de se cacher. Toutefois l'état de la foi chrétienne n'a pas trop empiré, et le chiffre des catéchumènes n'a pas diminué.

Comme les missionnaires n'étaient pas autorisés à séjourner au Tonkin, mon premier soin après mon arrivée ici était de me tenir caché et cela nous a bien réussi grâce au secours divin. Après avoir non sans difficulté ni péril parcouru la province de Thanh-hoá (page 36, colonne 1) nous parvînmes au Nghê-an et au Bò-chính, provinces voisines de la Cochinchine. Ces deux contrées étaient dans un état pitoyable, où nous trouvions des chrétiens qui depuis 10-12 ans n'avaient plus reçu les sacrements. Nous fûmes reçus avec une joie indescriptible, une grande avidité de s'approcher des sacrements, à assister au saint sacrifice, et les gens y affluaient des endroits les plus reculés. Après un séjour de quatre mois dans ces parages, nous allions dans les contrées de l'Est du Tonkin, où nous trouvions les mêmes misères. Depuis ces premières années nous avons parcouru toutes les contrées dudit royaume, baptisant beaucoup d'infidèles et confessant de plus nombreux fidèles et les réconfortant du pain de vie.

Les Tonkinois ne sont pas des sauvages... assez faciles à convertir, parce que peu adonnés aux grands vices d'autres peuples d'Extrême-Orient. Une des grandes difficultés provient de la polygamie.

Quoique nous ne soyions pas autorisés à prêcher en public, quelques fonctionnaires des plus distingués demandent le baptême ; beaucoup d'autres sont retenus par la seule menace de perdre leur position et leurs biens. On trouve dans les campagnes, parfois dans les forêts, des localités de 2.000 âmes entièrement chrétiennes. Je ne doute aucunement que, si la persécution venait à cesser, le christianisme aurait bientôt surpassé le paganisme.

Quant à ma manière de vivre, comme la couleur de ma peau me trahirait de suite, je serais arrêté et je ne causerais que du dommage à la

Foi. C'est pour cette cause que je me cache pendant le jour (page 36, colonne 2) sur un navire ou dans quelque maison écartée, et je n'en sors que la nuit.

Lorsque je visite une nombreuse chrétienté de la montagne, j'em-mène avec moi 8 ou 10 catéchistes que je dois nourrir, mais qui ne sont pas difficiles. Pendant que je travaille pendant la nuit et à peu près toutes les nuits, à confesser, communier, arranger les petits procès que mes catéchistes ne sont pas arrivés à concilier, puis à dire la messe avant l'aurore, mes catéchistes instruisent les infidèles, préparent les chrétiens à la confession et à la communion, font le catéchisme aux enfants, visitent les malades... Après qu'on a fini dans une localité, on recommence dans une autre, sans jamais cesser le travail. Jamais en France je n'ai été si heureux, et malgré toutes les peines je goûte des consolations inénarrables.

Il y a 4 ans, en août 1696, éclata une nouvelle persécution contre les chrétiens, à la suite de la publication d'un édit royal, défendant de suivre la doctrine portugaise (c'est ainsi qu'on appelle ici le christia-nisme). Quant à ceux qui l'auraient suivi, défense d'assister à quelque réunion de cette secte, ni de porter une médaille ou autre insigne. Les étrangers durent être mis en prison. Notre catéchiste en chef fut mis aux fers et conduit en prison (page 37, colonne 1). Les Pères VIDAL et SÉGUEYRA, de notre société, qui avaient reçu du roi une autorisation spéciale de séjour, reçurent l'ordre de quitter immédiatement le pays, Le Père SÉGUEYRA, très gravement malade, fut embarqué à demi mort, et succomba 2-3 jours après à bord du navire.

Cet édit royal consterna tous les chrétiens, mais embarrassa surtout les missionnaires que presque plus personne ne voulut recevoir ou cacher. J'étais alors du côté de l'Orient, et durant deux mois je restais caché dans un coin obscur, connu des seuls habitants de la maison. Dans le Nord du royaume on avait démoli presque toutes les églises et maisons de catéchistes, et plusieurs chrétiens furent molestés. Heureu-sement les gouverneurs des diverses provinces y vont plus doucement. D'après leurs déclarations ils communiquèrent l'édit royal aux préfets et sous-préfets de leur dépendance, afin d'avertir les chrétiens de ne pas provoquer la colère du roi par une confession trop bruyante de leur foi.

On m'a assuré que le gouverneur du **Nghê-an** (Nhean), où les chré-tiens sont fort nombreux, après avoir reçu l'édit, a fait des représenta-tions au roi, disant qu'il connaissait les chrétiens de longue date, mais qu'il n'avait jamais remarqué chez eux quelque chose de défavorable

au service de Sa Majesté. Dans son armée se trouvaient plus de 3.000 soldats chrétiens, qui n'étaient nullement inférieurs aux autres par rapport à la bravoure et à la fidélité. Qu'il ne pouvait pas annuler l'effet de ce décret, mais que les mandarins provinciaux étaient mieux à même de juger ce que la sûreté de l'Etat exigeait et de choisir la conduite qui leur semblerait la meilleure. En somme cette persécution n'a pas fait tout le mal qu'on redoutait d'abord.

Mort du Père PARÉGAUD qui avait à sa charge une des paroisses les plus renommées du Tonkin. Ayant appris qu'à deux journées de marche de sa résidence se trouvaient de nombreux chrétiens de la montagne, où depuis des années aucun prêtre n'avait plus pénétré, il se décida à les visiter. Tout le monde s'efforça de l'en dissuader (page 37, colonne 2) parce qu'alors le soleil était plus brûlant, l'air et l'eau tellement vénéneux qu'il était impossible à un non-habitué d'échapper à leurs funestes effets. Le bon Père n'écoula que son zèle et la nécessité de ces chrétiens délaissés. Il traversa plusieurs villages. Tous ses catéchistes tombèrent malades l'un après l'autre, puis lui succomba en dernier lieu, et dût être transporté chez lui, à trois journées de marche. Il me manda pour recevoir les derniers sacrements, ce que je fis. Il gardait un calme singulier et restait en union intime et continue avec son Dieu. Il mourut le 5 juillet 1695, à 2 heures du matin. Son éloge...

Actuellement je reste seul jésuite français au Tonkin. Mes confrères portugais sont pleins d'une charité fraternelle indescriptible, comme vous le voyez, parce qu'à la mort du Père FERREIRA on m'a nommé à sa place supérieur des Jésuites du Tonkin, malgré toutes mes protestations et répudiations.

Maintenant, j'ajouterai, selon ma promesse, les chiffres des sacrements distribués (page 38, colonne 1) dans ce royaume. J'ai commencé à travailler dans cette mission avec l'autorisation des évêques et de concert avec le Père PÉREIRA le 4 octobre 1692. Depuis ce jour jusqu'au 14 décembre 1693, nous avons, à nous deux, baptisé 1.735 personnes, dont 1.117 adultes et 612 enfants, 12.693 confessions et 12.122 communions.

En 1694, j'ai baptisé 467 adultes et 296 enfants, 7.929 confessions entendues et 6.652 communions.

En 1695, j'ai baptisé 435 adultes et enfants, 8.747 confessions et 7.337 communions.

En 1696, malgré la persécution, il y eut 218 adultes et 176 enfants. de baptisés, 5.611 confessions et 3.885 communions.

En 1697, toujours en persécution, baptême d'adultes 247 (page 38, colonne 2) et 297 enfants, 5.763 confessions et 4.593 communions.

En 1698, 310 adultes et 425 enfants baptisés, 8.662 confessions et 6.695 communions.

En 1699, baptême de 282 adultes et 301 enfants, 8.649 confessions et 7.423 communions.

Beaucoup de mes confrères ont des chiffres plus élevés que moi.

Vous voyez ainsi comment nous passons ici notre temps. Veuillez, bien cher frère, prier afin que nous puissions gagner beaucoup d'âmes à Dieu. Comme probablement nous ne nous reverrons plus en ce bas monde, il s'agit de s'efforcer de ne pas manquer le rendez-vous suprême au royaume de Dieu.

Je reste de mon bien cher frère l'humble et obéissant serviteur,

Abraham LE ROYER S.J.

* * *

(Volume VI, page 7, colonne 1).

Lettres de Chine et du Tonkin.

Numéro 130.

Extrait d'une lettre du Père LE ROYER envoyée du royaume du Tonkin, le 15 décembre 1707. (1)

Dans ma dernière lettre je vous parlais d'une supplique adressée par un apostat contre les évêques et en particulier contre moi au roi du Tonkin, où il indique la date de mon arrivée en ce royaume, toutes les ruses pour me cacher, avec les différentes contrées où je séjournais. Toutefois il ne pouvait indiquer ma résidence actuelle, car logé dans un sampan je montais et descendais sans cesse et je n'abordais qu'après m'être renseigné avant. Cette affaire, lancée le 19 octobre 1704, fut jugée le 8 septembre 1706 par sentence du gouverneur, auquel le roi l'avait remise. Mais ce jugement fut classé grâce à une certaine somme fournie par les évêques, missionnaires et quelques villages chrétiens.

(1) Cette lettre se trouve dans : *Lettres édifiantes et curieuses... X Recueil*. A Paris. Chez Jean Barbon... M. DCC. XIII, pages 429-439. — Le titre de la lettre est : *Du Père Le Royer. Au Tonkin, le 15 de décembre de l'année 1707*.

Cette lettre se trouve aussi dans : *Lettres édifiantes et curieuses... Nouvelle édition... Tome dix-huitième*. A Paris. Chez J. Le Mériqot le jeune... M. DCC. LXXXI, pages 109-115 (*Note de M.H. COSSERAT*).

Quoique le gouverneur ne cherche pas à anéantir la population chrétienne, et à lui susciter des tracasseries, mais exige que les réunions des chrétiens se fassent dans le plus grand secret, il ne dédaigne pas les suppliques contre eux pour garnir sa bourse. Il donne les ordres les plus sévères, afin qu'extérieurement les chrétiens s'abstiennent de porter des croix, des chapelets (page 7, colonne 2) selon l'ordre formel du roi, valable pour toute l'étendue de son royaume.

Ces amendes pécuniaires qu'on exige des chrétiens empêchent grandement les progrès de la foi. Les chrétiens ordinaires, vivant de la main à la bouche, n'aiment guère à s'exposer à ces dépenses. En temps de persécutions ils ne sortiront de prison qu'après avoir soldé tout le montant de l'amende avec les faux frais de justice.

Néanmoins les néophytes de ce royaume ne se sont jamais réunis plus nombreux pour la réception des sacrements, ni les païens pour se présenter au baptême que cette année, en sorte que j'ai entendu plus de 14.000 confessions et que j'ai pu baptiser 1.077 adultes et 955 enfants.

Dans le courant de juillet 1706, mon sampan a été, en abordant à une chrétienté, saisi par un mandarin militaire envoyé à cet effet. Je n'ai pu me délivrer de la prison qu'en lui glissant secrètement huit thalers (29 marks) dans les mains.

Mon gros souci reste d'être conduit au gouverneur, et d'être expulsé du royaume, comme il est arrivé à un autre jésuite. Un Père de l'ordre des P.P. Prêcheurs a eu la même malchance, et est parti à jamais du pays. Quelques prêtres du Tonkin ont passé un long temps à la prison, jusqu'à ce qu'ils aient pu se racheter par une grosse somme d'argent. *Cæterum ego non solum alligari, sed et mori paratus sum propter nomen Domini jesu*, selon les paroles de S. PAUL dans *Les Actes des Apôtres*, chapitre XXI, 19.

* * *

Numéro 131.

Lettre du Père LE ROYER, S. J., supérieur de la mission du Tonkin, datée de là en 1714. (1)

(1) Cette lettre se trouve dans : *Lettres édifiantes et curieuses...* XIV Recueil. A Paris. Chez Nicolas Le Clerc, rue Saint Jacques... M. DCC. XX. — Titre de la lettre : *Du Père Le Royer. Tonkin, en l'année 1714.* Pages 485-492.

Elle se trouve aussi dans : *Lettres édifiantes et curieuses...* Nouvelle édition... Tome seizième, Paris, Chez J. Le Méritot le jeune... M. DCC. LXXXI, pages 22-26. (*Note de M. H. COSSERAT*).

Résumé : Nouvelle persécution au Tonkin. Un frère jésuite avec quatre catéchistes sont jetés en prison, rotinés et frappés à coups de massue sur les genoux. Deux évêques avec un autre prélat pillés et exilés. Ruse de deux chrétiennes :

(Page 8, colonne 1) P.C. Un nouvel édit de bannissement du roi est venu troubler la paix dont jouissaient les chrétiens ; il a été publié le 10 mai 1712. Les missionnaires ne peuvent plus visiter leurs chrétientés ni leurs fidèles, mais doivent se cacher pour le mieux. Un frère jésuite indigène nommé PIE-XAVIER et un de nos catéchistes avec trois catéchistes de l'évêque D'AUREN (1) avaient été appréhendés plusieurs jours avant la publication de l'édit royal ; ils ont été rotinés et frappés à coups de massue sur les genoux. Ils restent toujours en prison et vont y mourir sans doute. On dit que le roi a été poussé par sa mère complètement dévouée aux idoles et par un des mandarins les plus savants et des plus influents.

L'effet le plus funeste dudit édit est l'exil des deux évêques D'AUREN et DE BASILÉ (2) ainsi que de monsieur GUIZAIN, prêtre séculier arrivé avec moi au Tonkin (3). Tous les trois habitaient ici en public sous le titre d'administrateurs du comptoir de la compagnie française. Tout le monde savait qu'ils étaient les chefs des chrétientés ici, mais on les épargnait dans tous les édits antérieurs. Dans le dernier édit (du 10 mai 1712) ils furent désignés, nominalement, avec ordre du gouverneur du Tonkin méridional de les expulser sans espoir de retour. Il ont essayé de rester au pays en faisant des cadeaux les plus riches aux conseillers royaux, mais en vain. Ces derniers n'ont rien rendu de ce qu'ils

(1) DE BOURGES, Jacques, né à Paris, vers 1630 ; parti le 18 juin 1660, par voie de terre ; travailla au Siam ; revint à Rome pour traiter des affaires des Missions, en 1663 ; retourna en mission en 1666 et se fixa à **Hung-yên**, au Tonkin ; nommé évêque D'AUREN et vicaire apostolique du Tonkin occidental, en 1679 ; obligé de se réfugier au Siam en 1713 ; il y mourut le 9 août 1714, âgé de 84 ans (D'après le *Mémorial* du P. A. LAUNAY) (*Note de L. CADIÈRE*).

(2) BÉLOT, où BELLOT, Edme, né à Avallon (Yonne), le 10 mai 1651 ; parti pour le Tonkin le 22 décembre 1678 ; nommé évêque de Basilée en 1696 ; arrêté à **Hung-yên** en 1712 et condamné à quitter le pays ; mort dans le **Nghê-An** le 2 janvier 1717 (D'après le *Mémorial* du P. A. LAUNAY) (*Note de L. CADIÈRE*).

(3) GUIZAIN, François Gabriel, né à Paris en juillet 1665 ; parti pour le Tonkin en 1689 ; travailla dans le **Nghê-an** et le **Thanh-hoá** ; arrêté en 1712 et chassé du Tonkin ; y revient et est nommé évêque de LARANDA en 1718 ; mort dans le **Nghê-an**, le 17 novembre 1723 (D'après le *Mémorial* du P. A. LAUNAY) (*Note de L. CADIÈRE*).

avaient reçu, quoique qu'ils ne soient arrivés à les préserver. De plus le gouverneur auquel ils avaient prêtés 100 thalers (300 marks ou 375 francs) dans un moment de gêne, les expulsa le plus rapidement possible pour s'exonérer de sa dette. Nous autres nous espérions tous qu'on n'allait pas abandonner le vieil évêque octogénaire D'AUREN aux fureurs de la mer et des tempêtes, mais qu'on le laisserait finir ses jours ici ; mais son âge avancé n'a eu aucune grâce ni faveur. L'édit royal fut exécuté, dans toute sa rigueur. On avait frété deux jonques pour y embarquer les prélats, mais aucun matelot ni capitaine ne consentait à les conduire dans la misère, jusqu'à ce que le capitaine et l'équipage d'un navire anglais, venant de Madras et naufragé sur les côtes du Tonkin, s'en chargeaient, bien aises de profiter de cette occasion pour rentrer. L'embarquement des trois prélats se fit à Hiên (page 8, colonne 2) et les Anglais promirent de les débarquer au Siam. Tous leurs immeubles et meubles, ainsi que les actes d'achat furent confisqués, car toutes les acquisitions avaient été également dressées ; ils furent attribués, c'est-à-dire le séminaire de Hiên avec leurs terrains, rizières, viviers, etc. . . au gouverneur de Hiên, qui était chargé de les jeter à la misère. Leur belle maison qu'ils possédaient à la Cour et qu'ils avaient achetée pour 30 barres d'argent a pu être sauvée grâce aux efforts énergiques d'une dame chrétienne qui alléguait qu'elle avait loué la dite maison pour y habiter, avec une bonne somme payée comptant. Les papiers, lettres, livres et tout le mobilier furent livrés d'abord à la Cour pour y être examinés rigoureusement, puis rendus aux prélats. Ceux-ci étaient regardés comme des gens très aisés ; ils ne voulaient cacher leur argent, pour prouver à tout le monde qu'ils n'étaient guère venus au Tonkin pour faire fortune.

Un des articles de l'édit royal est susceptible de faire un mal énorme : chaque chrétien découvert devra payer au traître qui l'a livré 60 thalers (180 marks ou 225 francs) et le désir de gagner un tel salaire de trahison ne manquera pas d'inciter bien des païens à trahir les missionnaires et leurs chrétiens. Ainsi tout le monde doit se cacher le mieux qu'il pourra. Pour ma part je rôde dans les forêts de ma vaste paroisse avec mes catéchistes dans l'attente de temps meilleurs ; je ferai mon possible pour visiter mes ouailles. A ma grande consolation j'ai pu dire la sainte messe tous les jours, faveur dont peu d'autres missionnaires ont joui.

Une famine générale qui sévit dans tout le royaume a fait dire aux païens, que c'est une punition du Seigneur du Ciel qui arrive régulièrement chaque fois que les chrétiens qui seuls l'adorent, sont persécutés.

Cette réflexion salutaire a contribué pour une bonne part à conserver la paix à beaucoup de villages nouvellement convertis.

Tous les anciens édits, sans excepter le dernier, ne qualifient jamais notre religion de chrétienne ou de religion du Seigneur du Ciel, mais toujours de religion portugaise : aussi les mandarins ont fait cette différence au profit de certains chrétiens. Voici un fait tout récent à l'appui. Une dame avait prié environ 200 chrétiens d'accompagner le corps de sa mère défunte au tombeau, et les notables du village allèrent la dénoncer pour exercice de la religion des Hoa-lang, c'est-à-dire des Portugais. Le gouverneur la manda de suite pour lui appliquer les pénalités du dernier décret. Elle sut se tirer d'embarras (page 9, colonne 1) de la belle façon en disant : « Elle n'avait suivi aucune autre religion que celle du Seigneur du Ciel, aucunement prohibée par le roi. ». Le gouverneur accepta cette manière de voir et fit rotiner le principal accusateur, puisqu'il ne pouvait prouver que les accusés avaient suivi la religion des Hoa-lang. Mais il faut dire que peu de fonctionnaires païens auraient admis cette excuse ; ils auraient rejeté ladite explication comme une échappatoire irrecevable.

Juste au départ de ma lettre j'apprends que Mgr. d'AUREN a seul continué son voyage au Siam. L'évêque de BASILÉ et monsieur GUIZAIN ont pu aborder au Nghê-an où prêtres et catéchistes leur ont préparé une retraite dans un village chrétien.

[Volume VIII, page 27, colonne 2.]

Numéro 204.

Lettre du Révérend Père SEFERI, missionnaire dominicain et vicaire apostolique du Tonkin, adressée à Leurs Eminences les Préfets de la Propagande, datée du 23 décembre 1723, du Tonkin :

Résumé : Décapitation du Père BUCHARELLI S. J. pour la foi au Tonkin avec 9 serviteurs. Dix autres chrétiens sont tourmentés, et l'un d'eux meurt en prison. Signes merveilleux après la mort de ces martyrs,

[Page 28, colonne 1.]

Très Révérends et Vénérés Messieurs.

Le 10 octobre de cette année (1723) le Révérend Père François Marie BUCHARELLI, originaire de Florence et âgé de 40 ans, a reçu la cou-

ronne du martyr avec 9 autres compagnons, tous décapités pour leur foi au Tonkin. L'année passée il avait franchi la frontière de Chine pour échapper à la persécution, il y fut découvert après quelques mois de séjour, et reconduit avec 9 compagnons au Tonkin ; après plusieurs mois d'une très dure prison, il fut condamné à avoir la tête coupée. Il subit ce supplice le premier ; après lui suivirent les 9 autres, soit ses catéchistes, soit ses serviteurs, tous indigènes tonkinois. Quatre mois avant un autre serviteur de ce même Père mourut de misère en prison.

Un des neuf fit une peine extrême au Père, lorsque, sous la crainte des peines, il apostasia. Mais cette tristesse se changea peu après en joie et en consolation, lorsque, à la vue de la persévérance de son Père spirituel et de ses compagnons, il révoqua sa chute, et confessa si courageusement le Christ, qu'il dut partager la mort et la récompense des autres.

[Page 28, colonne 2.]

Il ne peut être douteux que tous soient de véritables martyrs, car le Père BUCHARELLI et ses compagnons ne fut accusé d'aucun autre crime que d'avoir refusé de piétiner les saintes images et d'avoir refusé de sacrifier à l'idole Confucius. Après leur mort apparut vingt jours durant une étoile filante, que tous des Tonkinois regardent comme une messagère annonçant les plus grands malheurs, en punition de la cruauté déployée. On parle également d'autres faits miraculeux, qui y seraient arrivés ; mais je ne les mentionne pas, connaissant par expérience le manque de réflexion et l'exagération des indigènes.

Après cette exécution dix autres chrétiens, relevant du même Père, furent rotinés puis renvoyés chez eux, plusieurs autres confesseurs ont été condamnés aux soins à donner aux chevaux et aux éléphants.

J'ajoute à ma lettre une autre écrite par un Père Jésuite, emprisonné pour sa foi, puis relâché. Je demande à m'obtenir une bénédiction du Saint-Père, et je reste, après lui avoir baisé les pieds de Vos Eminences le très humble et obéissant serviteur.

F. SIFERI Ord. Præd.
Vicarius apostolicus.

[Volume XII, page 94, colonne 1.]

Lettres et nouvelles du Tonkin.

Numéro 298.

Suite de la lettre du Révérend Thoma de SESTRI O. Pr., évêque de Nisse, et vicaire apostolique du Tonkin, datée du royaume du Tonkin, 23 décembre 1723.

Résumé et rectification.

Dans la 8^e partie du « Welt Bott » pages 27 et 28 j'ai donné un extrait incomplet du prélat dominicain dont j'ai mal déchiffré le nom, lettre [page 94, colonne 2] qui relate le martyre du Père François Marie BUCHARELLI S. J. et de ses neuf compagnons, dont il indique les noms et à laquelle il ajoute les déclarations des témoins.

A Son Eminence le Cardinal préfet de la Propagande.

Le Père BUCHARELZI, S. J., après la mort du Père Jean-Baptiste MESSARIUS, S. J., survenue à la suite de ses misères, fut décapité au lieu ordinaire de l'exécution des criminels, [page 95, colonne 1] publiquement, le 11 octobre 1723, avec neuf compagnons, soit catéchistes, soit serviteurs dudit Père.

Aucun doute qu'ils ont subi vraiment le martyr, comme il appert de leurs dépositions. On n'a invoqué ni le prétexte de rébellion, ni la désobéissance envers le roi, mais on a demandé à ce qu'ils renoncent à leur foi, qu'ils foulent aux pieds les images saintes et qu'ils adorent les idoles.

Voici leurs noms : Père BUCHARELLI, S. J., missionnaire, 40 ans, Ambroise DAONG, catéchiste, 42 ans.

Philippe MI, domestique, 19 ans.

Emmanuel DIEN, autre domestique, 26 ans, dont le frère aîné avait déjà été mis en prison en 1712 et y est mort au début comme confesseur invincible.

Pierre JEU ou SCHÖ, catéchiste, 44 ans.

Paul NOI, servant d'église, 20.

Lucas Ju ou SCHU, portier des P. P. S. I., 62 ans.

Thaddée KIÊN, catéchiste, 40 ans ; sa tête fut exposée en public pendant trois jours.

Lucas TICH, gardien d'église, 55 ans.

François KAM, 46 ans. Celui-ci se découragea tellement à la vue des instruments de martyre, qu'il mit les pieds sur les saintes images. Mais bientôt il regretta son infamie, à tel point [page 95, colonne 2], que

non seulement il l'expia durement, mais s'en confessa à un prêtre tonkinois qui l'admit à la communion. Tous ont été décapité, 12 autres catéchistes furent rotiné puis relâchés. Telle est la teneur de la lettre de Monseigneur de NYSSE.



[Volume XIV, page 17, colonne 2].

Numéro 312.

Relation sur la dernière persécution au royaume du Tonkin de 1721 à 1725, d'après deux lettres écrites l'une en français, l'autre en portugais.

Résumé : Origine de cette persécution. Les chrétiens de Ke-sat sont dénoncés à la Cour du Tonkin. Ke-sat est cerclée à l'imprévu par des soldats ; les chrétiens pris sont emprisonnés, et emmenés au Tonkin (sic) : leur attachement à la foi. Une nouvelle troupe de soldats est envoyé à Ke-sat pour saccager les maisons et démolir l'église. La persécution s'abat sur d'autres contrées ; les chrétiens pillés s'enfuient en partie, ou sont emprisonnés. Pour augmenter leurs peines et leurs souffrances, un édit royal interdit tout exercice de la religion chrétienne dans tout le royaume rigoureusement. Un vieux chrétien rend raison de sa foi devant le tribunal avec courage et persistance. Emprisonnement des Pères BUCHARIELLI et MESSARI ; ce dernier retorque généreusement et victorieusement les arguments de ses juges. Deux mandarins reprochent ouvertement au Chef du Gouvernement les effets désastreux de la persécution. Même les payens désapprouvent les rigueurs des pauvres chrétiens. Misères que subissent les deux jésuites en prison. Mort du Père MESSARI, enfermé dans une cage. Condamnation du Père BUCHARELLI et de ses 9 compagnons ; tous les dix s'en réjouissent. Leur sentence prononcée en public ; leur conduite avec une nombreuse escorte de soldats en dehors de la ville et au lieu d'exécution des criminels. Leur conduite édifiante en cours de route et leur décapitation. 30 autres chrétiens préfèrent la prison à l'apostasie ; d'autres acceptent leur condamnation pour cause de foi au soin des éléphants. P. P.

[Page 18, colonne 2].

La persécution de 1721 est de toutes les précédentes suscitées dans ce royaume la plus cruelle. Tous ceux qui daigneront lire attentivement la présente relation, m'approuveront, en voyant comment la vraie foi est prescrite, les églises démolies, les pasteurs et leurs ouailles poursuivis, emprisonnés, maltraités et décapités, parce qu'ils refusèrent d'apostasier et de piétiner l'image du Christ crucifié.

Ce spectacle a étonné ces dernières années beaucoup de peuples. C'est sur cette scène qu'on voit les missionnaires et l'élite de leurs chrétiens combattre avec dignité jusqu'à ce que leur force invincible ait reçu de Dieu la couronne du martyr.

Je ne mentionnerai ici que ce que des hommes dignes de foi ont vu de leurs yeux, ou consigné par écrit. Beaucoup de détails édifiants ont dû être omis, parce que les missionnaires, toujours persécutés, n'ont pu les recueillir d'une façon indubitable ou nous les transmettre.

Dans tout l'Extrême-Orient la mission tonkinoise a été jusqu'ici une des plus florissantes, mais aussi des plus éprouvées. Pendant quelques temps elle jouissait d'une paix relative, mise à profit par leurs pasteurs pour arracher des griffes de Satan des âmes innombrables et augmenter grandement le bercail du Christ. Ce beau temps ne pouvait continuer ainsi et le Prince des Ténèbres ne pouvait se résigner à une telle diminution de sa puissance.

Le premier instrument dont se servit le diable pour anéantir le christianisme fut une femme fainéante ; quoique baptisée elle se vautrait dans le borbier de la débauche [page 18, colonne 2]. Cette femme habitait à Ke-sat, gros village chrétien des plus fervents. Ses mœurs dissolues et son entêtement dans sa mauvaise conduite la rendait insupportable surtout aux nouveaux chrétiens. Aucun avis, aucune instruction, aucune menace ne pouvaient la ramener dans le droit chemin. Les missionnaires lui refusaient les sacrements. Non seulement elle refusait de s'amender, mais elle apostasia et résolut d'anéantir la religion chrétienne.

Elle fit part de sa résolution à deux hommes l'un apostat, l'autre païen foncièrement opposé à l'église. Ces deux individus, pour donner le coup de mort au christianisme, adressèrent au régent, dit Schua (1), une pétition où ils traitaient les points suivants :

(1) Le **Chúa** du Tonkin était alors **TRINH-CƯƠNG**, arrière-petit-fils de **TRINH-Côn**, auquel il succéda en 1709. Il avait le titre de An-§«-V- -ng.

Le journal de la Mission du Tonkin nous donne un détail intéressant au sujet de la succession de **TRINH-Côn**. Ce prince n'avait qu'un fils. « Le 9 décembre 1684, les vicaires apostoliques (Mgr. DEYDIER et Mgr. DE BOURGES) furent obligés d'aller en Cour, faire la révérence et porter quelque présent au prince fils unique du roi, pour avoir été nouvellement fait généralissime des troupes, et reçu la dignité de jeune roi » (A. LAUNAY : *Histoire de la Mission du Tonkin. Documents historiques*, Vol. 1, p. 421). Ainsi donc, **TRINH-Côn**, en 1684, n'avait qu'un fils unique, qui fut nommé, cette année là, héritier présomptif, et qui dut mourir peu après. **TRINH-Côn** avait pris le pouvoir en 1682. C'est sans doute le petit-fils de ce fils unique qui, en 1709, lui succéda (*Note de L. CADIÈRE*).

1°) Le Chrétien Emmanuel **PHUÓC** avec ses parents se révoltent contre l'édit royal qui a aboli la religion portugaise ; ils cachent chez eux deux prêtres européens, soit chez eux, soit chez d'autres.

2°) Les deux Européens avaient construit une église au milieu du village et y enseignaient leur doctrine, sans la moindre retenue.

3°) Des milliers et milliers de chrétiens venaient de tous les coins du royaume s'y réunir.

4°) Les Européens avaient élevé dans d'autres endroits des églises et les visitaient à tour de rôle. Pendant toutes ces visites les mandarins ferment l'œil au lieu d'abolir ces infamies.

Cette pétition fut suivie d'une seconde dénonciation dont nous n'avons pas le texte entre les mains [page 19, colonne 3], mais nous savons qu'elle est farcie des plus grosses calomnies, soit contre la religion, soit contre les missionnaires, soit contre les chrétiens.

Les chrétiens de Ke-sat avaient eu vent de ces accusations contre eux à la Cour, ils mirent en sûreté les calices, objets de culte. Surtout Emmanuel **PHUÓC** prit ses précautions, sachant qu'il était le plus menacé. Les autres chrétiens escomptant que l'orage s'éloignerait, ne se pressaient pas trop et furent ainsi surpris à l'improviste.

Le Père BUCHARELI et ses catéchistes purent se sauver à l'arrivée des soldats. Les mandarins défendirent, sous peine de mort à tous ceux qui étaient restés, de quitter le village, et furent rigoureusement surveillés toute la nuit.

Dès qu'il fut jour, les mandarins s'établirent à la maison commune et y citèrent tous les villageois. En premier Emmanuel **PHUÓC** fut mandé ; mais il était introuvable [page 19, colonne 4].

Ses 6 parents arrivèrent et furent mis aux fers ; ils furent rigoureusement gardé à vue dans la maison communale ; les autres furent relâchés ;entretemps les mandarins,escortés de leur suite, visitèrent l'église et la firent piller avec les maisons des chrétiens.

La première maison saccagée fut celle de Emmanuel **PHUÓC** qui était considéré comme un gros richard ; mais ayant pris ses précautions, sa maison ne contenait aucun butin.

Dans l'église on découvrit quelques ornements et quelques images, oubliées. La maison voisine de l'église était celle d'un vaillant chrétien, Lucas **THU**, devenu plus tard martyr. On le considéra comme un des prédicateurs les plus zélés ; il fut bien mal traité et enfermé dans un cachot infect.

Les mandarins restèrent à Ke-sat pendant trois jours, puis emmenèrent avec eux les 6 prisonniers prévenus et s'attendant à toutes les rigueurs.

Dès leur arrivée à la Cour, ils durent paraître devant le tribunal ; ils reçurent chacun deux chaînes des plus lourdes et on étalait devant leurs regards et avec force menaces [page 20, colonne 1] de les tourmenter jusqu'à ce qu'ils aient consenti à apostasier et à vénérer les idoles. Le principal mandarin jeta par terre un crucifix, en disant qu'il ne restait aux prisonniers aucun moyen d'échapper à la mort que de marcher dessus. Trois se laissèrent intimider et obéirent aux mandarins. Les trois autres extrêmement affectés de l'apostasie des autres, et désireux de réparer cette infamie, restaient inébranlables. Les mandarins allèrent ensuite chez le régent, firent leur rapport sur les opérations de Ke-sat, et lui remirent tous les objets de culte saisis.

A la vue d'un butin si mince et si méprisable, le régent qui s'attendait à mettre les mains sur un énorme trésor, se mit dans une colère déraisonnable ; il envoya sur le champ un de ses chambellans et un autre mandarin, très dévoué, pour se rendre à cheval à Ke-sat enquêter de nouveau et en rapporter tous les objets de culte.

Les deux exécutèrent l'ordre du régent avec la plus grande minutie, pour rassasier l'avarice de leur maître. Les chrétiens avaient entretemps enlevé et caché tout ce qui avait échappé aux soldats.

Les deux envoyés durent se contenter d'emmener avec eux un serviteur des missionnaires et de le conduire à la Cour.

Dans leur rapport, les deux émissaires du régent indiquèrent la forme et l'étendue des églises (la seconde église appartenait aux Dominicains) ; mais le régent fit partir une troisième expédition pour marquer sur le papier les mesures exactes desdits édifices.

A cette occasion l'escorte des soldats qui accompagnaient la troisième expédition [page 20, colonne 2] se crurent obligés de molester à leur guise les chrétiens de Ke-sat, qu'ils comblaient d'injures grossières et de coups. Semblables à des bourreaux infernaux ils envahirent les maisons, maraudèrent, frappaient à droite et à gauche tous ceux qu'ils rencontrèrent, tellement que tout le monde se sauvait.

Une femme enceinte accouchait bien avant terme ; une autre se suicida. Les chrétiens se réunirent et firent des plaintes amères aux mandarins au sujet des brutalités des soldats. Les mandarins, émus des larmes de toute la population, mirent enfin un terme aux tracasseries et aux voleries de leurs soldats.

Après que les mandarins eurent fini le plan des deux églises, ils la rapportèrent à Tonkin. Le tyran examina longuement ce plan, puis envoya pour la 4^e fois d'autres mandarins, accompagnés d'une nombreuse troupe avec l'ordre rigoureux de démolir les deux églises et d'en apporter les matériaux qui devaient servir soit à la construction, soit à la réparation des pagodes. Ces mandarins se laissèrent corrompre par une somme assez rondelette pour exécuter assez sommairement les ordres reçus, mais pourtant ne laissèrent pas pierre sur pierre dans notre église.

Cette démolition contristait singulièrement les chrétiens de Ke-sat qui avaient vu leurs églises indemnes dans toutes les persécutions passées. Sur 2.000 âmes, il n'y avait que six maisons païennes, dont 1.700 dépendaient de nos Pères. Ces constructions servaient les jours de fête à 5 ou 6.000 personnes qui y affluaient de 30 ou 40 milles à la ronde, pour satisfaire leurs dévotions. En outre Ke-sat était une retraite des plus sûres, où nos missionnaires fatigués venaient se reposer, et d'où ils partaient dans toutes les directions pour aller visiter (Page 21, colonne 1) leurs nouvelles chrétientés dispersées.

La persécution se répandait de Ke-sat dans d'autres contrées du royaume, car à la même époque un apostat, pour se venger d'un païen très favorable aux chrétiens, et dont la femme et les enfants avaient été baptisés, le dit apostat, donc, avait envoyé à la Cour une dénonciation, farcie de mensonges et de calomnies, pour ruiner d'autres chrétientés, à l'exemple de Ke-sat.

Le régent envoya à la hâte 40 soldats à Kumay où séjournait d'ordinaire le Père...ves. En cours de route, le mandarin réquisitionna d'autres soldats et environna ainsi à l'improviste ledit village.

Le Père réveillé par les roulements des tambours et la mousqueterie, se rendit compte du danger et se sauva dans une autre contrée. Il n'avait pas d'habits de rechange ni de vivres, et dut parfois se cacher dans les ruisseaux ou les marais, ayant de l'eau ou de la boue jusqu'au cou. Aussi souffrait-il énormément.

Entretiens la soldatesque envahit le presbytère de Kumay et s'empara des nouveaux chrétiens qui accompagnaient généralement leur pasteur, mais n'avaient pu se sauver à temps. Les soldats perquisitionnèrent partout et pillèrent tout ce qu'on n'avait pu cacher à temps. Ils firent d'autres prisonniers, entre autres quatre domestiques des Pères Jésuites, et emmenèrent tous leurs captifs à la Cour,

Les mêmes scènes se renouvelaient dans les contrées de l'Ouest, où notre église fut pillée et où beaucoup de néophytes furent pris.

Dans la province du **Nghê-an (Nghê-yên)** se trouvait un chrétien Thaddée THO, qui parfois avait des accès de folie et qui néanmoins (page 21, colonne 2) subit une mort glorieuse pour le Christ.

Dans un de ces accès il pénétra dans la pagode de Confucius, qui sert tant aux Chinois qu'aux Tonkinois qui le vénèrent comme un maître et un législateur universel. THO jeta la statue par terre et la piétina. Il fut appréhendé aussitôt, rotiné et traîné devant le tribunal du gouverneur pour le châtier. Les chrétiens furent dénoncés comme instigateurs de ce sacrilège, et tous ceux qui furent accusés nominalement furent jetés en prison. Après l'enquête, le gouverneur relâcha les chrétiens sans aucune sanction ; Thaddée THO dont l'état mental fut reconnu, s'en tira avec un châtiment léger.

Les idolâtres, mécontents d'un châtiment si bénin, en appelèrent au tribunal du régent. Celui-ci, ayant lu leur enquête, fut pris d'une colère folle, il hurlait et il ordonna de lui emmener aussitôt tous les inculpés. Son ordre fut exécuté à la lettre.

C'est à cette occasion que le régent fit publier à travers tout son royaume que la foi chrétienne devait être anéantie sans pitié. La grande persécution était ainsi déchaînée. La plupart des églises furent démolies, quelques unes par les chrétiens eux-mêmes pour éviter les sacrilèges. Les missionnaires abandonnaient leurs maisons, passaient d'une contrée dans l'autre, par les chemins les plus impraticables, sans jamais trouver de repos ni de sûreté. Les chrétiens, échappés aux mandarins, furent attaqués dans leurs maisons, et celles-ci furent entièrement saccagées. Un grand nombre (page 22, colonne 1) furent mis à la chaîne et enfermés dans les prisons de la Cour.

Après quelques mois ces prisonniers comparurent devant les mandarins. Quelques âmes faibles, intimidées à la vue des instruments de torture, apostasièrent. La plupart préféraient les tourments et la mort avec la perte de leurs biens à l'apostasie.

Un vieillard, Lucas THU, se distingua par son héroïsme. Il se prosterna devant le crucifix, l'embrassa et pria à haute voix.

Fureur des mandarins mêlée d'une crainte manifeste à tel point qu'ils renvoyèrent le confesseur dans sa prison sans autres sévices (page 24, colonne 2). Lucas THU fait sa déclaration par écrit.

Cette déclaration, où les mandarins ne trouvaient rien de contraire à la droite raison, contribua beaucoup à lui adoucir les rigueurs de la captivité, d'autant plus qu'il était assez souffrant. THU console ses concaptifs et les encourage grandement.

Après une année de persécution le régent Schua, toujours surexcité, apprit que deux Pères Jésuites Jean-Baptiste MESSARIUS et François BUCHARELLI avaient été pris. Voici les détails de cette prise.

Ces deux hommes apostoliques étaient entièrement épuisés et pris d'une fièvre latente et continuelle. Lorsque le Révérend Père Joseph PIRES, alors supérieur de la province japonaise, eut connaissance de cet état des choses, il donna l'ordre aux deux Pères de se rendre en Chine et de prendre soin de leur santé. Ils arrivèrent à Lofen, localité tributaire aux deux royaumes (page 23, colonne 1).

Découverts, ils séjournèrent à trois milles de là dans une forêt inaccessible, où ils se croyaient absolument à l'abri des persécuteurs et où ils n'avaient peur que des fauves. Un chrétien qui connaissait leur retraite, soumis aux supplices, les dénonça. Aussitôt les mandarins, escortés d'une nombreuse troupe de soldats, donnèrent la chasse aux fugitifs et s'emparèrent des deux Pères, de trois catéchistes et d'un jeune serviteur, qu'ils ramenèrent à Anloam.

Là ils restèrent plusieurs jours et eurent à subir des tracasseries sans nombre. Des mandarins inférieurs, sans intelligence ni vertu, s'amusaient à les citer devant eux, à les injurier et à leur faire des impertinences. Les Pères ne répondirent pas un mot.

Finalement le Père MESSARIUS les remet vertement en place (page 23, colonne 2). Pour se venger de cet affront, ils s'apprêtaient à frapper le jeune serviteur. Le Père MESSARIUS s'y opposa et leur adressa une philippique des plus virulentes.

Entretemps les chrétiens de Lofen furent molestés et mis en prison, sauf quelques uns qui se rachetèrent à prix d'argent.

Depuis quelque temps nous avions une église à Nanim, à deux lieues de Lofen, où le tyran Schua avait lui-même concédé un terrain pour enterrer les Père Jean DE SEGHEIRA et François DE NOGHEIRA S. J. Cette église fut démolie, et les catéchistes qui s'en occupaient durent être emprisonnés ; mais ils se sauvaient à temps, tout en s'exposant à être déchirés par les tigres.

Entretemps les deux missionnaires et leurs compagnons, (page 24, colonne 1) mis aux fers, furent amenés à la capitale et en la Cour du Tonkin, et mandés au tribunal. On ne connaît pas assez les détails de la première séance. En tout cas, les deux Pères furent enfermés, séparément dans deux prisons, manquant de choses les plus nécessaires et strictement surveillés par des gardes...

Même les païens ne manquaient pas de commisération pour les tourments des chrétiens innocents. Ainsi un grand mandarin, président

du second conseil aulique, dans un entretien avec le régent, mit la conversation sur les persécutions, en signala les inconvénients, troubles et dangers, et fit l'éloge des chrétiens (page 24, colonne 2). « J'accepte, dit-il, de perdre ma tête si dans trois ans d'ici la religion chrétienne a complètement disparu, ou si les chrétiens tentaient la moindre révolte ». Le régent fit silence...

Le tyran Schua a été déconseillé par un autre mandarin, dont il avait épousé la fille et qui est général en chef de l'armée du Sud, de poursuivre les persécutions. « Actuellement, dit-il, le désordre règne partout ; la rentrée des impôts est presque impossible. Des brigands, se disant envoyés par les autorités (Page 25, colonne 1) envahissent les maisons comme une meute de chiens enragés, ou d'oiseaux de proie, pillent et commettent mille concussions. Les pauvres chrétiens se cachent. Plusieurs ont construit des cavernes et vivent ainsi sous terre. Tous exposés à la faim, misère, maladies... Les prisons de la Cour ainsi que toutes les prisons du royaume sont archipleines de chrétiens... Un mot de Votre Altesse ramènerait la paix... Les chrétiens mènent en généralement une vie sans reproche ; ils obéissent au roi, prennent toujours son parti (page 25, colonne 2) et font leur possible pour solder leurs redevances et faire leur corvée.

Le régent répliqua que ce n'était pas de lui-même qu'il avait résolu d'anéantir la secte des chrétiens mais qu'il s'y voyait forcé par les plaintes incessantes des gouverneurs et tribunaux qui ne consentaient pas à laisser abolir les vieux us et coutumes du royaume.

Même des vulgaires païens prirent les chrétiens en pitié. Ainsi les gens d'un village entièrement payen étaient convenus de recevoir un certain missionnaire chez eux, où personne ne le soupçonnerait. Cette offre fut acceptée avec gratitude et joie, mais le dit prêtre se voyant entouré de tant d'immondicité et de débauches, crut préférable de regagner les forêts impénétrables et malsaines.

La captivité des deux missionnaires, aux fers à la Cour, en proie à la faim, à la misère et aux maladies, étaient depuis six mois dans une position intenable, au su et vu des mandarins. Les deux prévenus chargés de leurs chaînes et hués par la populace, durent souvent paraître devant le tribunal ; les mandarins ne cherchaient qu'à aggraver leurs tourments. Malgré toute leur force d'âme, les missionnaires succombèrent et l'invincible Père MESSARIUS, pris d'une maladie mortelle et enfermé dans une cage, en mourut (page 23, colonne 1) ; l'heure arriva, où l'héroïque apôtre reçut enfin la couronne de l'éternelle immortalité.

Je n'ai qu'une relation incomplète de sa merveilleuse vie, de ses vertus dont il avait atteint le sommet. Il y a assez de matière pour un gros livre. Je dois déclarer que semblable à un lion il n'a fait que mépriser les plus grands dangers jusqu'à la mort... sa soif de souffrir pour la plus grande gloire de Dieu... Dangers sans nombre... pris par les pirates, dévalisé et roué de coups.

Dans un de ses voyages en Cochinchine, il arriva un jour à Tumke tout proche de la frontière. Là se trouvait un mandarin, autrefois chrétien, qui avait abominablement apostasié. A peine arrivés dans cette localité les payens se rassemblèrent et coururent pêle-mêle chez le dit mandarin, et lui dirent : « Il vient d'arriver un Occidental de la plus vilaine espèce, c'est plutôt un sorcier qui se sert d'ossements humains pour préparer une infusion nuisible dont il arrose la tête des gens (page 26, colonne 2). Celui qui a été ainsi arrosé est ensorcelé et n'est plus maître de lui-même, mais devient bon gré mal gré chrétien ».

Le gouverneur crédule accepta une si ridicule accusation, jeta le prêtre en prison, et peu de jours après le condamna à être décapité par le glaive. On allait exécuter cette sentence, lorsqu'un bonze représenta au gouverneur que ce jugement lui attirerait des désagréments, vu que le roi de Cochinchine ne manquerait pas de s'irriter de l'affront fait au Père ARNEDO S. J., alors tout puissant à la Cour.

L'exécution fut donc différée, mais le Père fut relâché avec défense expresse de ne jamais rentrer en Cochinchine. Le Père MESSARIUS partit doublement contristé ; d'un côté il devait quitter à jamais une mission qu'il avait ardemment demandée à plusieurs reprises ; d'un autre côté il dut abandonner la couronne de martyr convoitée depuis ses jeunes années.

Il fut obligé de rentrer à Macao pour la deuxième fois, mais n'y séjourna que peu de temps. Ayant sollicité l'autorisation de rentrer au Tonkin, il l'obtint enfin et après un travail invraisemblable il finit par cueillir la palme du martyr le 15 juin 1723. Le régent fit transporter son cadavre au dehors de la capitale, et trois jours après il fut enterré avec ses chaînes. Sept mois après le Père Stanislas MACHADO le fit transporter dans l'église de Kené, encore restée intacte (page 27, colonne 1), où ce précieux trésor reste encore à l'heure qu'il est.

Après la mort du Père MESSARIUS, la situation du Père BUCHARELLI s'empira tellement que tout le monde s'attendait à sa mort. Il fut transféré dans une autre prison moins pénible, et on le fit soigner par un médecin.

Après une longue année de prison notre missionnaire apprit avec une immense joie que le tribunal de la Cour l'avait condamné lui et ses

compagnons à la décapitation... Visite des chrétiens qui venaient lui baiser les pieds et lui faire leurs adieux. Il put se confesser et reçut la communion des mains d'un prêtre tonkinois qui, quelques années avant, avait été enfermé dans cette même prison.

Le 11 octobre on ouvrit sa prison. Le Père et ses compagnons furent alignés sur la place vis-à-vis du palais du régent Schua. Quelques criminels païens furent rangés derrière eux. Un employé du régent sortit et déclara que son Altesse daignait permettre à ceux qui se voulaient racheter par une certaine somme (page 27, colonne 1) de leur faire grâce. Il nota par écrit le nom de ceux qui s'offraient à payer la rançon. Peu après il revint avec la sentence, et s'adressa d'abord au Père BUCHARELLI : « Comme tu es étranger, lui dit-il, et que tu as prêché aux sujets de ce royaume la doctrine chrétienne, non obstant la défense expresse royale, tu es condamné à périr par le glaive ». Le Père inclina la tête en disant joyeusement « Deo gratias ».

Sentence de Thaddée THO, avec exposition publique de sa tête pendant trois jours ; toutes les sentences des compagnons du Père se terminaient en indiquant la cause de leur mort : « parce que tu as reçu la foi chrétienne et que tu n'as pas voulu y renoncer ».

Suivit ensuite la sentence des criminels païens condamnés à mort ; puis celle des chrétiens, condamnés les uns pour toujours, d'autres pour quelques années, aux éléphants. Le motif de toutes les condamnations était toujours la confession de la foi chrétienne.

Après ces prononcés de jugements on reconduit en prison ceux qui s'étaient rachetés et ceux qui étaient condamnés aux éléphants. Quant aux autres (page 28, colonne 1) condamnés à la mort, on ne leur accorda pas le moindre répit, mais on les conduisit, entourés d'une forte troupe de soldats, à un mille en dehors de la ville, sur le terrain ordinaire des exécutions. Foule nombreuse de badauds. Le Père marche en tête.

Dès que le cortège se mit en marche, Lucas MAI entonna des chants religieux, puis les litanies de Notre-Dame, auxquels les autres condamnés prirent part ingénument... Exhortation du Père BUCHARELLI : « Très chers frères ! sous peu nous serons débarrassés de toutes nos misères nous serons réunis à Dieu, notre unique espoir pour jamais ». Il tomba en syncope, de faiblesse et de ce qu'il était resté à jeun jusqu'au soir, et on dut le soutenir.

Il baisa la terre à plusieurs reprises, renouvela son acte d'offrande, puis fut lié, comme les autres à un piquet, les mains derrière le dos.

Pendant ces préparatifs on vit une nombreuse bande d'oiseaux, blancs comme la neige, et dont personne n'avait vu de pareils ; ils tournaient autour des condamnés chrétiens, surtout autour de la tête du vénérable Père (page 28, colonne 2). Les spectateurs païens firent remarquer que ces oiseaux évitaient les condamnés païens. La plupart des infidèles étaient très impressionnés par ce spectacle. Quelques fortes têtes dirent : Si le Dieu des chrétiens est assez puissant pour amener des volailles si bizarres, pourquoi n'arrache-t-il pas ses sectateurs aux bourreaux et ne les enlève-t-il pas au ciel ? ».

Le Père BUCHARELLI fut décapité le premier... (page 29, colonne 1) La nuit après l'exécution les chrétiens mirent le corps du Père avec la tête dans un cercueil et l'enterrèrent au lieu même du supplice. Quelques mois plus tard le frère Thomas BORGIA transporte les restes dans l'église de Damschia où ils sont encore actuellement. On parle de plusieurs guérisons et autres faits singuliers, mais les témoignages écrits et canoniquement constatés font défaut.

Les autres compagnons du martyr moururent joyeusement à son exemple. Nos lecteurs liront bientôt les détails mémorables consignés à cette occasion par le Père François CHAVES.

Le sang de ces vénérables martyrs semble avoir désaltéré la soif du tyran Schua : depuis lors il n'a plus fait exécuter personne pour la foi. La persécution a de nouveau éclaté deux ans après, c'est-à-dire en 1725. La générosité des confesseurs et les exemples des derniers martyrs a produit des actions héroïques. Le zèle des chrétiens augmente à tel point que beaucoup demandent à sacrifier leurs biens et leur vie à l'Evangile. Beaucoup de ceux qui ont extérieurement renié leur foi, se présentent aux tribunaux et se déclarent prêts à racheter leur apostasie de leur sang. Beaucoup ont été emprisonnés, et parmi eux une trentaine sont morts de misère. 153 chrétiens, condamnés aux éléphants (page 29, colonne 2), entraînés par l'exemple des dix martyrs, y ont puisé un courage invincible pour subir leur pauvreté, leur travail et leur misère, de gaieté de cœur. Une foule de païens ayant vu ou entendu parler des détails de cette mort héroïque, ont demandé avec instance le baptême.

Malgré la surveillance rigoureuse à laquelle sont soumis les missionnaires, ceux-ci continuent leurs visites, pour administrer les sacrements aux chrétiens, baptiser les païens et non seulement maintenir, mais augmenter l'église tonkinoise. La belle parole du vieux TERTULLIEN se vérifie encore actuellement ici : Semen est sanguis christianorum.



Numéro 313.

Lettre du Père François CHAVES S. J. à un confrère de Macao en Chine, écrite de Kebua (Tonkin) le 19 avril 1724 (1) (page 30, colonne 2).

Les deux missionnaires (PP. MESSARI et BUCHARELLI), cités par les mandarins, durent se tenir nu-pieds et exposés à un soleil implacable dans la Cour du tribunal. Leurs juges ne leur adressaient généralement aucune parole, mais continuaient l'examen et la discussion des affaires courantes ; puis, l'heure passée, ils furent reconduits dans leur cage... Le Père MESSARI souffrait de dysenterie ; après sa mort son cadavre grossissait tellement qu'on dut l'enterrer sans cercueil.

Le Révérend Père Stanislas MACHADO, ancien provincial, et en janvier 1724 supérieur de la Mission du Tonkin, fit transférer les restes du Père MESSARIUS à Kené. Quoique le corps fut entré en putréfaction, la main droite du Père était intacte.

[Page 31, colonne 4] L'exhortation du Père BUCHARELLI à ses captifs diffère quelque peu de celle relatée avant.

[Page 32, colonne 2] Le frère Jésuite Thomas Borgia BAR transféra les restes du Père BUCHARELLI à Damschia.

[Page 33, colonne 1] Le Père MESSARIUS est né à Gortz (Goritz) en Frioul, le 12 août 1673 ; il était déjà prêtre séculier à son entrée dans la compagnie de Jésus en mars 1701 ; resta au noviciat de Vienne pendant deux ans, jusqu'en 1703. Il demanda à être envoyé dans les Indes, s'embarqua en 1705 pour la Chine, resta plusieurs années à Macao ; en avril 1715 il partit pour le Tonkin.

Le Père BUCHARELLI, né à Florence, fit ses vœux dans la province romaine. A sa mort, il avait 37 ans, dont 7 ans passés au Tonkin.

[Page 33, colonne 2] Le premier qui fut décapité après le Père BUCHARELLI fut Pétrus TRIËU, catéchiste, pris à Antap. Il avait fait ses trois vœux.

[Page 34, colonne 1] Le troisième martyr fut Ambroise DAO, pris à la suite des deux Pères. Il était chef catéchiste, et en cette qualité fut plus tourmenté que les autres.

Le quatrième martyr ; notre serviteur Emmanuel DIEN.

(1) Cette longue lettre de 18 colonnes relate les mêmes détails que la lettre précédente (qui résume deux autres lettres, écrites l'une en français, l'autre en portugais). Nous ne signalerons que les détails nouveaux, non encore mentionnés avant.

[Page 37, colonne 1] La capitale du royaume s'appelle Tonkin ; c'est là qu'est établi la Cour....Lors de l'apparition de l'étoile filante, le soir de l'exécution des 10 martyrs, le plus effrayé de tous [page 37, colonne 2] fut le roi, à tel point qu'il décommanda son voyage fixé avant, et ordonna des sacrifices de vaches, buffles, bâtons d'encens et papiers dorés. Il fit paraître un avertissement à son peuple, disant que le ciel avait été apaisé, que cette étoile concernait un autre royaume et que le public n'avait plus à s'en inquiéter. Voilà comme un farouche tyran peut être aisément terrorisé.

Néanmoins les missionnaires sont bien en l'air, sans cesse menacés de mort. Après l'exécution des dix martyrs, les chrétiens de Réreya, dénoncés pour la 3^e fois, ont plus de 50 captifs. Neuf d'entre eux ont été particulièrement maltraités, 4 hommes et 5 femmes, pour avoir refusé de marcher sur le crucifix. Ces dernières ont été frappées, malmenées, mais ont été relâchées, alors que 4 hommes ont été condamnés aux éléphants, ce qui équivaut à être condamné aux galères.

[Page 38, colonne 1]... Trois Augustins déchaussés qui, cette année, ont voulu débarquer au Tonkin, ont fait naufrage. Deux se sont noyés, le troisième qui savait bien nager, a pu se sauver. Trois autres religieux de Saint Augustin, ont été en 1719, attaqués par les pirates, jetés à la mer, et s'y sont noyés.

* * *

[Page 38, colonne 2] *Lettres de Cochinchine.*

Numéro 314. Première lettre. Du Révérend Père Etienne LOPEZ S. J. au Révérend Père Balthassar MILLER, supérieur de la même compagnie à Sinhohien, Quanghai et Sancian, écrite du royaume de Cochinchine, le 15 juillet 1724.

Résumé : Le mandarin Ansat pousse le vieux roi de Cochinchine à persécuter les chrétiens (1). Eloge de leur courage. Le Père QUINTAON S. J. est mis en prison, et torturé en vain par trois fois. Nouvelles d'autres missionnaires.

Révérend Père in Christo.

P. C. Je ne puis vous exprimer la joie que m'a causée votre lettre, et je vous en remercie non une seule fois, mais de multiples fois. J'ai été bien consolé de ce que votre santé s'améliore, quoique j'aurais mieux

(1) Il s'agit toujours de **Minh-Vuong**.

aimé votre rétablissement complet. Sans cesse je prierai le Bon Dieu afin que votre révérence vive encore de longues années, et ainsi j'aurais le plaisir d'apprendre d'autres nouvelles.

Les nouvelles d'ici ne valent pas mieux que celles qu'on vient de nous envoyer, cette année-ci, de l'Empire chinois et du Tonkin.

[Page 39, colonne 1] En décembre 1723, notre roi de Cochinchine, sur l'insinuation du mandarin Ansat, aussi lettré que méchant, et qui a toute sa confiance, a envoyé un édit très sévère, non seulement dans les diverses provinces, mais à toutes les villes, bourgades et villages. Aussitôt on s'est emparé des chrétiens ; on les a torturés et condamné ceux qui ne voulaient pas apostasier, aux éléphants.

Notre Père Emmanuel QUINTAON est en prison à Donai (port de mer célèbre du royaume). Il a héroïquement subi la torture pour la troisième fois, sans dénoncer ni le chiffre, ni le lieu de séjour de ses chrétiens. Nos Pères de la Cour, qui sont au service du roi de Cochinchine, ont obtenu une lettre d'élargissement en faveur dudit Père, mais Satan a toujours empêché l'accomplissement de cette ordonnance. Bien plus le Révérend Père Joseph PIRES, provincial de la province du Japon, qui nous est récemment arrivé de Macao, après s'être enquis de la triste situation de notre mission, a présenté, conjointement aux Pères de la Cour, une pétition au roi, pour adoucir et enrayer la persécution. Il y a ajouté les plus précieux cadeaux d'Europe avec une grosse somme tant au roi qu'aux principaux mandarins, mais le chambellan en chef, plein d'astuce et de ruse, en retarde la remise. Puisse le Dieu tout clément enfin adoucir le cœur du roi et de ses mandarins.

Un navire venu de Macao au port de Donai est aux prises avec l'insatiable rapacité des mandarins ; le Père François D'ACOSTA va sans doute être envoyé à Macao ; au moins nos supérieurs lui ont signifié de se tenir prêt au voyage.

[Page 39, colonne 2]. Le P. Emmanuel FREYRE, qui à son arrivée ici a fait naufrage, a gardé un tel dégoût contre la mer qu'il rentrera sans doute à Macao par voie de terre. Le Père Romain DE SEQUEYRA ne tardera pas à succomber à la consommation (phtisie) à moins d'un rapide changement d'air. Le Père Etienne PIRE, un frère qui a été ordonné prêtre, a, depuis octobre passé, une fièvre rebelle à tous les soins.

Il y a quelque temps notre société a perdu un ami sincère dans la personne du Révérend Père Philippe-Marie CESSARI, barnabite de Saint Paul, ancien vicaire avant sa bienheureuse mort dans le Seigneur.

Quant à moi, votre serviteur, je jouis d'une très bonne santé, dont je ne peux assez remercier le Seigneur. Rien ne me dégoûte comme

l'oisiveté à laquelle la persécution me condamne, alors qu'avant j'avais un troupeau de vieux et de nouveaux chrétiens des plus nombreux et des plus renommés de la Mission.

Depuis l'édit du roi qui prohibe la vraie foi à travers tout le royaume, les pasteurs ne peuvent plus visiter leurs ouailles, et celles-ci doivent se tenir à l'écart de leurs églises, afin de ne pas empirer la situation en trahissant soit eux-mêmes, soit les autres. Tout est plein d'espions et de traîtres.

Je regrette bien la mort trop précoce du grand protecteur des chrétiens, le mandarin Jean-Baptiste YANG qui a fait tant de bien à notre vénérée église. J'en recommande l'âme bien assidûment dans toutes mes messes. Je finis dans l'espoir qu'on ne m'oubliera pas moi et mon troupeau dispersé.

De Cochinchine le 14 juillet 1724.
Etienne LOPEZ, S. J.

* * *

[Page 40, colonne 1].

Numéro 315

Deuxième lettre. Du Père Etienne LOPEZ au Père Balthasar MILLER, datée de Cochinchine, le 20 juin 1725.

Résumé : Les missionnaires S. J. en Cochinchine sont calomniés par jalousie et attaqués. La plupart des chrétiens persévèrent dans leur foi au plus fort de la persécution. Mort de l'ancien roi persécuteur. Eloge du Père LAURENT à Sancta Maria, prêtre indigène, et du Révérend Père PHILIPPE à Conceptione, O. F. M. Le nouveau roi démolit les pagodes et les idoles ; il fait mettre à mort le mandarin Ansat et met un terme à la persécution.

Révérend Père in Christo

P. C. Quoique je n'aie pas reçu de lettre de vous, arrivée par les sommes chinoises, mais celles d'autres amis, j'ai appris avec douleur que le serpent infernal a attaqué de sa langue venimeuse notre innocence. Nous nous consolons avec les apôtres, attaqués et calomniés non seulement par les païens, mais par leurs proches parents juifs, jusqu'à leur mort. Notre patience est en butte aux assauts des calomniateurs qui foncent sur nous de toutes parts comme un typhon. Mais, Dieu en soit loué, nous avons pour nous les missionnaires les plus respectables de notre compagnie et les supérieurs de cette mission, c'est-à-dire le vénérable sieur PEREZ, évêque de Bughia, les Père Franciscains, et le Révérend Dom Alexandre-Marie ab Alexandris, barnabite

et vicarius apostolicus de Propaganda. Même si les attestations écrites de témoins d'un si grand poids n'étaient admises, il nous reste toujours le recours au Ciel, afin qu'il nous préserve de toute chicane, ou qu'il nous accorde le courage de les subir, jusqu'à ce qu'il nous ait fait justice [page 40, colonne 2] et bouché la gueule [sic] de tous les mauvais plaideurs.

Nous venons de recevoir un avant-goût des jugements divins. Le roi de Cochinchine est mort subitement le 31 mai 1725, et la persécution s'est éteinte avec lui (1). Nous ne pouvons en rendre grâce assez à Dieu d'avoir arrêté la pernicieuse averse de grêle déchaînée sur nos chrétiens, et de les avoir préservés dans la foi.

Parmi ceux qui ont été grandement tourmentés pour Jésus-Christ, il faut mettre le Révérend sieur LAURENT à Sancta Maria, prêtre natif du pays, que le tyran a bien tourmenté pendant trois mois de famine. Le Révérend Père Philippe a Conceptione, franciscain espagnol, a porté la cangue au cou pendant vingt jours.

Dès que le prince héritier a remplacé sur le trône son père, cité au tribunal de Dieu, il a délivré bienveillamment les deux dits Pères, en même temps que tous les chrétiens indigènes, tout en leur annonçant ses bonnes grâces. Les chefs spirituels de la mission convoqués par lui, ont reçu l'assurance de leur liberté et ainsi la fin de la persécution.

Le nouveau roi (2) ne se contenta pas de rendre la paix à la chrétienté, mais pour boucher la source du torrent infernal, il a fait décapiter l'auteur de tous ces maux, le grand mandarin Ansat, à sa plus grande honte et à la grande jubilation de toute la Cour et du peuple. Les soldats ont déchiqueté son cadavre en mille morceaux dès le 11^e jour de son avènement, c'est-à-dire le 11 juin 1725. En même temps le roi fit démolir les pagodes et les idoles de la Cour, tout en défendant de les réparer.

Je prie votre révérence de communiquer ces bonnes nouvelles aux missionnaires de Chine ; je fais tous mes vœux que leurs persécutions

(1) Les Documents officiels des **Nguyễn** donnent, comme date de la mort de **Minh-Vương**, le jour *mẫu-tí*, qui est le 21^e jour, de la 4^e lune, soit le : 1^{er} juin 1725. Le Père LOPEZ écrivait sa lettre le 20 juin, c'est-à-dire quelques jours seulement après l'évènement. Mais il suffit d'un écart de une heure, si le décès eut lieu vers le milieu de la nuit, pour que la date soit reportée au 31 mai ou au 1^{er} juin (*Note de L. CADIÈRE*).

(2) Il s'agit de **Ninh-Vương**, né le 14 janvier 1697, qui monta sur le trône en 1725, et mourut le 7 juin 1738 (*Note de L. CADIÈRE*).

se relâchent, afin qu'eux [page 41, colonne 1] participent à notre joie comme nous ici, nous espérons participer à la leur.

Le Révérend Père Joseph PIRES, depuis trois ans provincial de la province du Japon, est arrivé au terme de son mandat, mais ne connaît pas encore son successeur. Il se rendra à Donai pour y attendre les lettres de Macao et le nouveau provincial. Le Père Emmanuel CAMELLUS doit attendre à Donai l'ouverture de la voie du Cambodge, sa future résidence. Actuellement il n'y a que deux missionnaires allemands de l'ordre de Saint François (les deux se sont agrégés à la Congrégation de la Propagande). Dans ces parages il n'y a que peu de chrétiens. J'attends avec impatience la réponse de votre révérence ayant de nombreuses nouvelles de Chine.

Donné en Cochinchine le 20 juin 1725.

Etienne LOPEZ

* * *

Numéro 316

Troisième lettre. Du Père Joseph PIRES, S. J., provincial du Japon, au Père Emmanuel CAMAYA, supérieur de la résidence à Lien-tcheu en Chine, envoyée de Cochinchine, le 20 juillet 1725.

Résumé : Nouvelle persécution en Chine. Après la mort de l'ancien roi et l'exécution du mandarin Ansat la persécution n'est pas complètement finie, Eloge de la reine-mère, récemment baptisée.

Révérend Père en Jésus-Christ.

P. C. Condoléances aux pasteurs et aux chrétiens chinois persécutés, (page 41, colonne 2) les pasteurs immobilisés et les édifices du culte ont été destinés à des usages profanes.

Voilà certainement de tristes faits ; *res facta infecta fieri nequit*. Il ne nous reste qu'à nous conformer à la volonté divine et à nous repentir en toute humilité de nos fautes qui souvent sont les causes des persécutions. Nous devons surtout espérer dans la divine miséricorde avec intrépidité, en nous rappelant la délivrance de tant de dangers, d'où une confiance filiale n'a jamais manqué de nous tirer.

Quant à nous, nous avons aussi nos peines ; car tant les pasteurs que leurs ouailles sont bien tourmentés par les autorités civiles parce qu'ils ne peuvent contenter leur insatiable avarice.

Dans la province de Donai, où je me tiens actuellement caché, notre confrère Emmanuel QUINTAON est toujours en prison avec ses

principaux chrétiens. Très peu ont apostasié, et la plupart ont confessé le Christ publiquement et courageusement. A la place du mandarin Ansat très hostile au christianisme, un autre a été nommé gouverneur et celui-ci semble être plus favorable aux Père Jésuites. En un mot, depuis la mort de ce sectaire les choses ont pris une autre tournure. Le premier-né de l'ancien roi règne à la place de son père, et sa mère, récemment baptisée, a inspiré à son fils une haine implacable des idoles et un certain attachement à la vraie foi (1). Le nouveau roi, à peine intronisé, a fait décapiter le mandarin Ansat.

Vous aurez certainement plus de détails sur cette affaire par nos Pères de la Cour. Malgré ce changement en mieux, nous disons la messe portes closes, et nous ne permettons (page 42, colonne 1) à personne d'y assister, jusqu'à ce que l'édit du roi défunt soit révoqué ou annulé par son successeur.

Je regrette bien de ce que votre confrère que j'ai envoyé au Tonkin, n'y ait pu pénétrer ; j'ai été obligé de l'envoyer au Cambodge où il trouvera de quoi exercer son zèle. Je remets tous mes soucis à mon successeur (encore inconnu), et je me recommande en vos messes.

Donai, royaume de Cochinchine, 20 juillet 1725.

De votre révérence le très humble serviteur, Joseph PIRES, provincial du Japon.

*
* *
*

Numéro 317. — Quatrième lettre. Du Révérend Père LOPEZ au Révérend Père Balt. MILLER, écrite en Cochinchine, le 10 juillet 1726.

Résumé : Le nouveau roi annule enfin l'édit de persécution de son père défunt. Il permet aux missionnaires de rentrer dans leurs chrétientés, ce qu'ils font, non sans une certaine appréhension. Mort des Pères Jean Baptiste SANNA et Romain de SEQUEVRA S. J. Quelques nouvelles du Cambodge.

(1) Le Père PIRÈS est ici en contradiction avec les Documents officiels de la dynastie des **Nguyễn**. Ces Documents mentionnent, comme épouses de **Minh-Vuong**, la mère même de **Ninh-Vuong**, de la famille **Hồ**, agrégée ensuite à la famille **Tông**, alors toute puissante à la Cour de Hué, née le 23 octobre 1680, morte le 12 mars 1716, soit près de dix ans avant la date de la lettre du Père PIRES. Ils mentionnent une autre épouse de **Minh-Vuong**, la princesse **Nguyễn-Kính**, née à une date inconnue, et morte le 17 août 1714, c'est-à-dire longtemps avant la date de la lettre du Père PIRÈS. Mais **Minh-Vuong**, dont les Documents officiels mentionnent 38 fils et 4 filles, eut en réalité 146 enfants. C'est dire qu'il eut de nombreuses femmes secondaires. C'est sans doute une de celles-ci, qui, après la mort de la mère propre de **Ninh-Vuong**, avait pu être nommée mère adoptive de ce prince, et qui se convertit au christianisme vers 1725. (*Note de L. CADIÈRE*).

Révérend Père en Jésus- Christ.

P. C. C'est avec la plus grande satisfaction que j'ai de vous une lettre, toujours bien venue, (page 42, colonne 2) et je vous en remercie bien sincèrement. A mon tour je vous enverrai une relation bien succincte des événements de l'année passée.

A la fin de l'été 1725, alors que les vaisseaux chinois étaient partis, nous avons présenté au roi une supplique demandant à pouvoir rester ici jusqu'à la prochaine arrivée des vaisseaux de Macao, parce que les capitaines chinois avaient refusé de nous prendre à bord. Cette supplique était rédigée de façon à faire comprendre à Sa Majesté qu'il nous ferait une plus grande faveur en nous autorisant chacun à regagner son ancienne mission. Le roi y a consenti et du jour au lendemain chacun a regagné son ancien poste, excepté ceux qui avaient reçu l'ordre ou la permission des supérieurs de se rendre ailleurs.

Peu après nous nous sommes aperçus que le roi avait annulé l'édit de son père défunt ; mais combien de temps durera cette faveur ? On dit que le roi avait consenti pour l'amour de la paix à la demande de ses mandarins qui auparavant avaient voulu extirper l'élément chrétien ; par contre, ces mandarins, dit-on, ne sont plus irrités contre les Européens comme avant. Quoiqu'il en soit, nous vivons partagés entre l'espoir et la crainte, dans l'attente d'être fixés sur la tournure des événements.

Dans la ville cochinchinoise de Fay-fo est mort en (le 16) février de l'année courante l'illustre et affectueux Père Jean-Baptiste SANA, de notre société, né en Sardaigne, qui a exercé les fonctions de médecin de la Cour avec une telle dignité qu'il est regretté tant des étrangers que des indigènes. Ses vertus éminentes et ses immenses mérites seront manifestés, sinon ici-bas, au moins là-haut.

Le 15 juin 1726 le Père Romain DE SEQUEYRA a fini ses jours dans la même ville.

Le Père Emmanuel QUINTAON, après la délivrance de sa prison subie pour l'évangile, attend à Donai une occasion sûre pour regagner Macao. Au cas où il nous quitterait effectivement, notre nombre déjà si réduit par divers décès (page 43, colonne 1) et retours à Macao, diminuera encore ou viendra à manquer totalement, s'il n'y a pas de renfort envoyé.

Il y a quelques temps deux Pères Franciscains de la Propagande sont arrivés au Cambodge, suivis d'un certain Père théatin qui a obtenu de l'évêque dominicain de Malacca le titre de Vicaire général (?).

Il semble hors de doute que notre Père François DE LIMA occupera auprès du roi les fonctions de mathématicien, et le Père Etienne PIRES celle de médecin de la Cour. Comme le nouveau roi n'a pas accordé ni de titre mandarin, ni les émoluments antérieurs, il y a quelque raison, de croire que les économies ainsi faites ne visent qu'à mettre les chrétiens en bons termes avec la Cour.

Le Père François MOREYRA a été désigné comme supérieur des Pères Jésuites en Cochinchine ; le Père CAMELLUS a été nommé au Cambodge.

Quant à nos chrétientés, grâce aux derniers ordres du roi, elles n'ont plus été molestées des mandarins qui nous laissent actuellement en paix. Que votre révérence ne m'oublie pas.

Lettre écrite en Cochinchine, le 10 juillet 1726, par votre serviteur dévoué en Notre-Seigneur.

Etienne LOPEZ S. J. missionnaire.



SOMMAIRE

Communications faites par les Membres de la Société

	<u>Page</u>
Phò-lở, première colonie chinoise du Thừa-thiên (ĐÀO-DUY-ANH)...	249
Souvenirs d'un séjour à Ssemaoas (Yunnan) et de quelques excursions dans la région des Sip-song-pan (D'L. GAIDE)	267
Lettres de missionnaires de la Cochinchine et du Tonkin au commencement du XVIII ^e siècle (A. DELVAUX, L. CADIÈRE et H. COSSERAT)	285

A V I S

L'Association des Amis du Vieux Hué, fondée en novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 300 Européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 Indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 18\$ d'Indochine par an ; elle donne droit au Service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même prix et à la même adresse.

Le **Bulletin des Amis du Vieux Hué** tiré à 650 exemplaires forme (fin 1941) 29 volumes in-8, d'environ 11.500 pages en tout, illustrés de 2.573 planches hors texte, et de 650 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. — Il paraît tous les 3 mois, par fascicules de 80 à 120 pages. — Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

